

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT
DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (CAPES)

SECTION EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

CONCOURS EXTERNE

et

**Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat
d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés
du second degré sous contrat (CAFEP-CAPES)**

Session 2011

Rapport rédigé par Yves BOURDIN
Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional

Président du jury

Sommaire

| | |
|---------------------------|--------|
| Composition du jury | page 3 |
| Avant propos | page 4 |

Admissibilité

| | |
|---|---------|
| Epreuve de Culture musicale et artistique | page 7 |
| Epreuve de technique musicale | page 12 |
| ▪ 1ere partie - Ecriture | page 18 |
| ▪ 2ème partie - Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés . | page 24 |
| a - Commentaire comparé | page 24 |
| b - Transcription musicale d'un extrait..... | page 27 |

Admission

| | |
|--------------------------|---------|
| Epreuve de leçon | page 35 |
| Epreuve de Dossier | page 39 |

Annexe 1

| | |
|--|---------|
| Exemples de sujets de leçon proposés à la session 2011 | page 46 |
|--|---------|

Annexe 2

| | |
|--|---------|
| Exemples de sujets de dossier proposés à la session 2011 | page 52 |
|--|---------|

Composition du jury

| | | | |
|----------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Monsieur | Yves | BOURDIN | Président |
| Madame | Anne Isabelle | GHESTEMME | Vice Présidente |
| Monsieur | Thierry | ALLA | Professeur Agrégé |
| Madame | Marie-Christine | AMANN | Professeure Agrégée |
| Madame | Maria-Carmen | BARBORO | Professeure Agrégée |
| Monsieur | Jacques | BERTHE | IA - IPR |
| Monsieur | Nicolas | BERTHE | Professeur agrégé |
| Madame | Marie-Line | BOUHATOUS | professeur agrégé |
| Monsieur | Jean-François | BOURGEOIS | Professeur Agrégé |
| Monsieur | Olivier | CARRILLO | Professeur agrégé |
| Madame | Nathalie | DEL COURT | Professeure Agrégée |
| Monsieur | Jacques | FERCHAUD | IA - IPR |
| Madame | Marie-Pascale | GADY | Professeur Agrégé |
| Madame | Aude | GERARD | Professeur certifié |
| Madame | Pascale | GRILLON | Professeure certifiée |
| Monsieur | Philippe | HALLER | Professeur Agrégé |
| Monsieur | Tony | HOARAU | Professeur certifié |
| Monsieur | Jean-Luc | HYVOZ | Professeur Agrégé |
| Madame | Sylvie | JACQUET | Professeure Agrégée |
| Monsieur | Yves | KRIER | Maître de conférences |
| Madame | Michèle | LATOURL | Professeur Agrégé |
| Madame | Zélie | LECLERC | Professeure certifiée |
| Madame | Sylvie | LECUYER | Professeure certifiée |
| Madame | Anne | LEGUERINEL | Professeure Agrégée |
| Madame | Isabelle | MAGNIN | IA - IPR |
| Madame | Emmanuelle | MOTTE | Professeure Agrégée |
| Madame | Laurence | NICOLLIN | Professeure certifiée |
| Madame | Sandrine | PETRALI | IA-IPR |
| Monsieur | Laurent | RAYMOND | Professeur certifié |
| Monsieur | Thierry | ROLANDO | IA-IPR |
| Monsieur | Mathieu | SCHNEIDER | Maître de conférences |
| Monsieur | Jean-François | SCIAU | Professeur Agrégé |
| monsieur | Michel | SEINCE | IA - IPR |
| Mosnieur | Bruno | STISI | IA - IPR |
| Monsieur | Bertrand | THOMAS | Professeur Agrégé |
| Monsieur | Philippe | VALENTIN | Professeur certifié |
| Madame | Nathalie | VALZY | Professeure certifiée |

Avant Propos

La session 2011 du CAPES/CAFEP d'éducation musicale et chant choral a été teintée d'une spécificité non négligeable, puisqu'il s'agissait de mettre en œuvre, pour la première fois, les nouvelles épreuves du concours.

Entièrement rénovées, les épreuves prennent désormais en compte, d'une part, la nouvelle formation universitaire des futurs enseignants (masterisation) et d'autre part la volonté de s'approcher au plus près de la réalité du métier de professeur d'éducation musicale en collège. Qu'il s'agisse des épreuves d'admissibilité ou des épreuves d'admission, la nouvelle maquette du concours amène les candidats à s'interroger sur les objectifs et les enjeux de la formation dispensée dans le cadre de la scolarité obligatoire, de même que sur les compétences qu'il est nécessaire de développer chez les élèves. Fondées sur le programme de la discipline mis en œuvre depuis la rentrée 2009, ces épreuves permettent d'aborder toutes les facettes de l'enseignement et de valider les acquis indispensables à une pédagogie efficace : connaissances solides et culture personnelle affirmée du professeur, compétences techniques maîtrisées et de haut niveau, réflexion didactique pertinente et assurée, conception et réalisation de projets musicaux séduisants et de qualité.

Ce nouveau contexte a-t-il influé sur la volonté des étudiants à devenir candidats au concours et, au delà, à se projeter vers l'avenir, dans une carrière d'enseignant ? Sans doute, mais est-ce là la seule raison du manque d'intérêt pour le métier d'enseignant qui a conduit au petit nombre de candidat inscrits cette année ? Seule certitude actuellement : la réalité des chiffres. Le nombre de candidats est en très forte baisse par rapport à la session précédente : CAPES, 217 en 2011 / 396 en 2010 ; CAFEP, 62 en 2011 / 82 en 2010. Soit une diminution de 45.2 % pour le CAPES et de 24.2 % pour le CAFEP. Depuis 2008, c'est plus de 60.4 % de candidats en moins pour le CAPES et 31.8% pour le CAFEP. Cette diminution est fortement inquiétante pour le recrutement des professeurs d'éducation musicale au sein du système éducatif. Parallèlement, cette année, le nombre de postes à pourvoir pour le concours de l'enseignement public (CAPES) était en nette augmentation : 120 postes au lieu de 90 les cinq dernières années. Devant ce constat, moins de candidats / plus de postes, il était facile d'imaginer que les chances de réussites étaient plus importantes cette année que lors des sessions précédentes.

Toutefois, outre le peu de candidats, un autre point d'inquiétude a très vite émergé au cours des épreuves, en particulier lors des épreuves orales. Le jury a fait part de son étonnement quant au niveau général des candidats qui terminent un cursus de formation universitaire. En effet, le constat est fait cette année qu'une partie des candidats ne répond pas aux attentes du jury pour qu'ils puissent être recrutés comme professeurs d'éducation musicale et chant choral. Qu'ils s'agissent des connaissances acquises, comme des compétences à maîtriser, de nombreux candidats ne possèdent pas un niveau suffisant qui corresponde aux exigences formulées pour le concours. Le président et les membres du jury ont donc décidé de ne pas pourvoir tous les postes proposés au concours du CAPES cette année. En effet, seulement 72 candidats ont obtenu une moyenne générale jugée satisfaisante et située dans la continuité des candidats admis lors des précédentes sessions.

Là encore, le contexte rappelé ci dessus est sans doute un élément à prendre en compte, en particulier le nouveau calendrier déterminé pour les épreuves écrites qui n'a laissé que peu de temps à une préparation sérieuse. Cependant, il est difficile de nier que les candidats n'ont pas toujours saisi le sens des nouvelles épreuves de même que les attentes du jury lors des interrogations. Les notes de commentaires, publiées¹ pour accompagner la parution de la réglementation du nouveau concours, ont pourtant donné des points précis d'explicitations, en particulier en ce qui concerne les attendus. De même la publication des « sujets 0 » devait permettre aux candidats et aux formateurs de se faire une idée conséquente des nouvelles épreuves. Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'y reporter aussi souvent que nécessaire. Pour se préparer au concours il est nécessaire de connaître avec précision la forme des épreuves, leurs contenus mais aussi les attentes du jury. Le rapport ci-dessous fait un point complet sur l'ensemble des épreuves, les compétences et connaissances attendues par le jury et donne quelques conseils aux futurs candidats. Il apportera sans aucun doute à chacun des éclairages supplémentaires à l'aune des constats faits cette année.

Au terme de son mandat, le président souhaite remercier vivement l'ensemble des membres du jury qui, depuis quatre ans, ont participé aux corrections et aux interrogations avec un professionnalisme et un sérieux exemplaire. Le président tient aussi à remercier tout particulièrement Vincent Maestracci, IGEN, pour la confiance, l'aide, et le soutien accordés tout au long de ce mandat.

Souhaitons que ce rapport apporte à chacun, candidats et formateurs, une aide efficace dans la préparation aux prochaines sessions du concours.

¹ Cf site educnet : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>.

Eléments statistiques pour la session 2011

| | | |
|---|---|---|
| INSCRITS Public : 217 Privé : 62 Total : 279 | PRESENTS Public : 133 Privé : 26 Total : 159 | POSTES Public : 120 Privé : 10 Total : 130 |
|---|---|---|

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Nombre d'admissibles</p> <p style="text-align: center;">Public : 114 Privé : 22</p> <p style="text-align: center;">Moyenne du premier admissible</p> <p style="text-align: center;">Public : 15.53 Privé : 13.92</p> <p style="text-align: center;">Moyenne du dernier admissible</p> <p style="text-align: center;">Public : 06.06 Privé : 06.81</p> <p style="text-align: center;">Moyenne des deux épreuves écrites :</p> <p style="text-align: center;">Public : 8.77 Privé : 8.72</p> |
|---|

NB. un candidat au CAFEP n'a pas été autorisé à se présenter aux épreuves d'admission, sa candidature ayant été jugée irrecevable par le ministère.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Nombre d'admis</p> <p style="text-align: center;">Public : 72 Privé : 10</p> <p style="text-align: center;">Moyenne générale du premier admis</p> <p style="text-align: center;">Public : 14.67 Privé : 14.15</p> <p style="text-align: center;">Moyenne générale du dernier admis</p> <p style="text-align: center;">Public : 8.43 Privé : 8.66</p> |
|--|

Admissibilité

Epreuves d'admissibilité

1 - Epreuve de culture musicale et artistique

Rappel des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010

1° Epreuve de culture musicale et artistique :

L'épreuve prend appui sur un ensemble de documents identifiés comprenant un choix de textes, partitions et/ou éléments iconographiques, et un ou plusieurs extraits musicaux enregistrés.

Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une problématique disciplinaire induite par les programmes d'éducation musicale au collège ou de musique au lycée et exposée par le sujet.

Le ou les extraits enregistrés sont diffusés à plusieurs reprises durant l'épreuve :

- deux fois successivement quinze minutes après le début de l'épreuve ;
- une troisième fois deux heures après le début de l'épreuve ;
- une dernière fois, une heure avant la fin de l'épreuve.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2 - Epreuve de technique musicale

Rappel des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010

Cette épreuve comporte deux parties distinctes.

1. Ecriture :

La partition présentée par le sujet est constituée de deux parties enchaînées A et B. La partie A présente une mélodie accompagnée de son harmonisation, la partie B uniquement la suite de la mélodie initiale. Le candidat réalise l'harmonisation de la mélodie proposée par la partie B, en tenant compte des caractéristiques de la partie A et d'éventuelles contraintes complémentaires posées par le sujet.

Durée minimum : trois heures.

2. Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés.

Cette partie de l'épreuve comporte :

– d'une part, un commentaire comparé : dans le cadre d'une problématique issue des programmes de collège ou de lycée et formulée par le sujet, le candidat réalise le commentaire comparé de plusieurs extraits musicaux enregistrés. Un ou plusieurs extraits peuvent être identifiés. Les extraits musicaux sont diffusés successivement et à plusieurs reprises ;

– d'autre part, la transcription musicale d'un extrait entendu à plusieurs reprises : trente minutes avant la fin de l'épreuve, l'un des extraits, éventuellement réduit dans sa durée, est de nouveau diffusé à plusieurs reprises, chacune séparée par une à trois minutes de silence. Le candidat transcrit le plus grand nombre d'éléments musicaux caractérisant l'extrait entendu. Le diapason mécanique est autorisé.

Durée maximum : deux heures.

Durée totale de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 3.

1 - Epreuve de culture musicale et artistique

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

SUJET

Dans quelle mesure pensez-vous que « la sensibilité musicale peut varier selon l'époque ou la situation géographique du créateur comme de l'auditeur » ?

(Programme pour le collège, arrêté du 9-7-2008, page 6).

Vous développerez votre propos en vous appuyant, d'une part, sur l'étude des documents présentés par le sujet et, d'autre part, sur des références de votre choix.

Documents identifiés proposés par le sujet :

1. **Domenico Scarlatti, *Sonate en ré mineur* K9 :**

- Partition
- Enregistrement : interprétation par Scott Ross (1988) [du début à la double barre de reprise]
- Enregistrement : interprétation par Marcelle Meyer (1954-1955) [de la double barre de reprise à la fin]
- Enregistrement : interprétation d'une transcription pour violon seul par Tedi Papavrami (2006) [l'intégralité de la partition, sans les reprises]
- Enregistrement : interprétation et improvisation par Enrico Pieranunzi (2008) [de la double barre de reprise à la fin puis improvisation]

2. **Jean-Pierre Jackson, *Enrico Pieranunzi plays Domenico Scarlatti, Sonatas and Improvisations, Classica*, 2 septembre 2008**

3. **Ludovic Tournès, *L'enregistrement sonore et les mutations de la sensibilité musicale*, Cairn, 2006, p. 6.**

4. **Alain Jacquet (1939 2008), *Le déjeuner sur l'herbe*, 1964, acrylique et sérigraphie sur toile, 175x196, Centre Pompidou – Paris**

5. **Edouard Manet (1832 1883), *Le déjeuner sur l'herbe*, 1862 1863, huile sur toile, 208 x 264,5, Musée d'Orsay - Paris**

Cette nouvelle épreuve de « culture musicale et artistique » prend appui sur les éléments essentiels de la discipline, en particulier, les programmes de collège et de lycée. Il s'agit pour le candidat, à partir de la citation d'un texte institutionnel, de mener une réflexion qu'il doit construire et structurer avec une argumentation solide. Citation qui expose un objectif de formation en collège ou en lycée, qu'il est nécessaire de développer, de commenter et surtout d'interroger, non pas de manière polémique, mais avec différentes approches pour en découvrir, en faire ressortir, en expliciter les véritables contours et les éventuelles limites.

L'épreuve prend appui sur un ensemble de documents identifiés comprenant un choix de textes, partitions et/ou éléments iconographiques, et un ou plusieurs extraits musicaux enregistrés. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une problématique disciplinaire induite par les programmes d'éducation musicale au collège ou de musique au lycée et exposée par le sujet. (extrait des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010)

Sensiblement éloignée de la dissertation, cette nouvelle épreuve demande au candidat de mettre en évidence ses facultés à mener une réflexion approfondie et cohérente à partir d'un objectif de formation à atteindre, tout en prenant appui sur des documents énoncés et imposés par le sujet.

Du sujet aux attendus du jury

Dans quelle mesure pensez-vous que « la sensibilité musicale peut varier selon l'époque ou la situation géographique du créateur comme de l'auditeur » ?

L'énoncé du sujet proposé cette année débutait par « *Dans quelle mesure pensez-vous que...* ». Cette interpellation fixe d'entrée la posture à tenir. Un avis est demandé, le candidat doit y répondre. Cependant la précision « *Dans quelle mesure...* » est importante à prendre en compte. Elle introduit l'idée que le candidat va avoir « une marge de manœuvre » face à cette affirmation. Le cadre est donc fixé pour déterminer comment s'intéresser à la citation même, sans la remettre en cause, car il s'agit d'un extrait de texte institutionnel. Le candidat doit alors montrer ses capacités à tenir un propos structuré, dans lequel il présente son point de vue, l'argumente, commente et interroge la citation, pour mener ensuite une réflexion plus large qui l'amènera à en déterminer les limites.

● La variation de la sensibilité est au croisement de deux axes :

- Le premier axe est celui de l'espace et du temps. Le sujet exige du candidat des compétences à situer son propos dans la géographie mondiale, mettant ainsi en exergue le rapport étroit entre les civilisations ou les nations et la sensibilité musicale. La situation historique aussi ne doit pas lui échapper. Elle lui permet de nuancer, de mettre en perspective, d'entrelacer... au fil du temps, les situations géographiques.
- Le second axe qui sous-tend ce sujet est celui qui relie la *production* et la *perception*. Le candidat est invité ici à montrer l'état de sa réflexion sur les deux objectifs principaux de l'Éducation musicale. En arrière plan du mot générique « créateur » se dissimulent à la fois le compositeur et l'interprète, étant entendu selon les cas, que l'un et l'autre peuvent être regroupés en une seule et même personne ou au contraire dissociés.

Enfin, le sujet pose la question de l'appropriation, par des générations successives d'artistes, d'une référence patrimoniale pour en proposer une lecture correspondant à la sensibilité de leur époque. Il est donc nécessaire de prendre en compte quatre correspondances : la dimension historique et géographique de l'époque, la dimension du créateur, celle de l'interprète mais aussi celle de l'auditeur.

● Les références imposées :

Le sujet place clairement la sphère disciplinaire, par l'adjectif « musicale » et le substantif « auditeur », au centre de l'interrogation, ce que confirment les documents 1, 2 et 3. Cependant, la présence des documents 4 et 5 nécessite pour le candidat d'élargir le champ artistique de ses références, en menant une réflexion plus ouverte sur des œuvres appartenant à d'autres domaines artistiques et en valorisant les interactions

● La prise en compte des documents et les références personnelles :

Le candidat doit expertiser les documents, les analyser, les mettre en synergie et enrichir ce qui lui est proposé de ses propres connaissances en puisant dans sa bibliothèque personnelle. Le sujet précise « **en vous appuyant d'une part sur l'étude des documents présentés par le sujet et, d'autre part, sur des références de votre choix.** » La culture artistique du candidat doit nécessairement dépasser le cadre de sa discipline pour s'ouvrir, dans le cadre de l'histoire des arts, à différents domaines artistiques. La nature et le déploiement de références personnelles sur l'axe croisé temps-espace et production-perception sont pour le jury des indices de la culture personnelle du candidat ainsi que de sa capacité à répondre aux attentes définies par l'énoncé du sujet.

« Visant à évaluer la culture musicale et artistique du candidat, le sujet propose de développer et d'argumenter une problématique suffisamment large pour que la réflexion puisse mobiliser des références nombreuses et variées au-delà de celles données par le sujet. »

(Notes de commentaire des épreuves publiées sur le site Educnet :

<http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>)

Le jury a constaté une grande hétérogénéité entre les copies, tant dans le traitement du sujet que dans la culture générale. Certains candidats ont analysé de façon très rigoureuse les différentes œuvres proposées, les ont fait dialoguer, interagir, pour étayer leur propos et leur argumentation face à la citation proposée. D'autres au contraire se sont intéressés, soit aux extraits musicaux, soit aux documents visuels, sans même en rechercher les correspondances. Enfin, pour un nombre non négligeable de candidats, quasiment aucune référence n'est faite aux œuvres proposées, ou alors de manière très imprécise ou incomplète. De même, certains candidats ont montré une très bonne culture générale, en proposant de nombreux exemples personnels pertinents, tant dans le domaine musical que dans d'autres domaines artistiques, tandis que d'autres se sont limités strictement aux documents proposés par le sujet. En revanche, l'organisation, l'articulation du discours et l'expression ont été, dans l'ensemble, plutôt satisfaisantes. La plupart des candidats ont fait un effort au niveau de l'orthographe, de l'expression, ainsi que de la présentation de la copie. Ceux qui ont dérogé à ces exigences n'ont pas obtenu de bons résultats, les propos tenus se révélant par ailleurs peu cohérents.

Le jury a relevé que de nombreux candidats ont eu des difficultés à cerner convenablement le sujet et la problématique induite. Les différentes entrées que proposait le sujet n'ont pas été vraiment mises en évidence. Pas de questionnement sur la notion de créateur (compositeur / interprète), notion d'auditeur simplement effleurée, absence de définition du terme de sensibilité, tous ces manques ne permettent pas de réaliser une copie cohérente, intéressante et qui témoigne d'une véritable réflexion sur l'évolution de la sensibilité.

En ce qui concerne le corpus d'œuvres proposé par le sujet, les analyses ont trop souvent été survolées. C'est avec satisfaction que le jury a constaté que certains candidats ont tenté de faire des analyses plus précises. En particulier en appuyant leur argumentation sur des exemples notés sur portées, issus de la partition donnée par le sujet, ou relevés grâce aux différentes écoutes. Le jury a aussi apprécié les quelques candidats qui ont montré une culture suffisante pour re-contextualiser les interprétations de Ross et de Meyer et ainsi développer une argumentation en lien direct avec le sujet. Cependant on note un nombre conséquent de candidats qui, avec l'intention de traiter de la modification de la sensibilité selon la situation historique du créateur, ont « listés » des références culturelles variées souvent éloignées de la réelle problématique énoncée par le sujet et de son corpus de documents. De plus, le lien entre les œuvres du corpus et des œuvres issues de la culture personnelle n'a été fait que de façon très sporadique. Quelques exemples ont été avancés au niveau des arts plastiques, en prolongements des œuvres de Manet et Jacquet sur le thème de la réappropriation, exemples parfois originaux et intéressants.

Le jury tient aussi à faire quelques remarques sur la forme de la production écrite réalisée par les candidats.

- une introduction qui, souvent, n'annonce pas le plan
- dans de nombreuses copies une absence de plan, ou un plan fantaisiste qui ne découle pas de la problématique
- quand il existe, un plan initial non respecté et parfois une partie non rédigée
- certaines copies ne font aucune analyse des documents proposées par le sujet
- quand les documents sont analysés, ils le sont de manière trop superficielle et cette analyse n'intervient pas, comme elle le devrait, comme un support sur lequel s'appuie l'argumentation
- tendance de certaines copies à faire une « leçon » de collègue en organisant la copie en « séquences pédagogiques »

Enfin le jury constate que cette épreuve n'a pas été abordée de manière pertinente pas une grande majorité des candidats. Il est sans doute nécessaire de bien comprendre les attendus pour réussir pleinement cette nouvelle épreuve.

Conseils aux candidats

Le jury attend des candidats une production écrite structurée dans laquelle ils témoignent de leurs capacités à mener une réflexion. Il est nécessaire de proposer une approche du sujet à partir d'une problématique spécifique, d'énoncer un plan, de le respecter et de conclure en ouvrant largement vers des domaines autres que musicaux. Cette production ne doit pas être une dissertation au sens strict du terme, ni même un commentaire composé, et encore moins la préparation d'une leçon de collège ou de lycée.

Pour réussir, les candidats doivent, en premier lieu, connaître et avoir réfléchi aux différentes problématiques présentées dans les programmes de collège et de lycée. Il est nécessaire ensuite qu'ils témoignent de solides connaissances, musicales bien sûr, mais au delà, culturelles et artistiques, acquises tout long de la formation universitaire. Enfin il est indispensable que les candidats soient en capacité, à partir des différentes écoutes proposées, d'analyser un ensemble de documents qu'ils ne connaissent pas a priori, d'en dégager les correspondances et les interactions, pour étayer leur réflexion et argumenter leur propos.

Cette épreuve est l'occasion pour les candidats d'une part, de mettre en évidence les connaissances et compétences acquises lors de leur formation, et d'autre part, de témoigner de leur capacité à mettre en perspective savoirs universitaires et problématiques d'enseignement.



2 - Epreuve de technique musicale

Cette épreuve comporte deux parties distinctes - Durée totale de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 3.

SUJET

1. Ecriture

La partition ci-jointe présente un texte musical divisé en deux parties. A partir de la lettre B, vous réaliserez pour **piano et alto** l'harmonisation de la partie de violon en tenant compte des caractéristiques de la partie A.

2. Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés

- a. Commentaire comparé
- b. Transcription musicale d'un extrait

La seconde partie (Analyse auditive et commentaire comparé) débutera 3 heures après le début de l'épreuve. Le second exercice de la seconde partie (transcription musical d'un extrait) débutera 1h et 30 minutes après le début de la seconde partie (commentaire comparé).

[Le diapason mécanique est autorisé]

1. Ecriture

La partition ci-dessous présente un texte musical divisé en deux parties. A partir de la lettre B, vous réaliserez **pour piano et alto** l'harmonisation de la partie de violon, en tenant compte des caractéristiques de la partie A.

A

Allegro

Musical score for section A, measures 1-4. The score is in 4/4 time with a key signature of one sharp (F#). It features three staves: Violon (Violin), Alto (Alto), and Piano (Piano). The Violon part starts with a *mf* dynamic and a melodic line. The Alto part starts with a *mf* dynamic and a pizzicato accompaniment. The Piano part starts with a *mf* dynamic and a rhythmic accompaniment. The word *simile* is written above the Piano part in measure 4.

Musical score for section B, measures 1-4. The score is in 4/4 time with a key signature of one sharp (F#). It features three staves: Vln. (Violin), Alt. (Alto), and Pno. (Piano). The Vln. part starts with a melodic line. The Alt. part starts with a melodic line. The Pno. part starts with a melodic line. The word *simile* is written above the Pno. part in measure 4.

B

7

Vln.

Alt.

Pno.

arco

f

10

Vln.

Alt.

Pno.

12

Vln.

Alt.

Pno.

mp

poco cresc.

14

Vln.

Alt.

Pno.

14

Detailed description: This system covers measures 14 and 15. The Violin (Vln.) part begins at measure 14 with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The melody consists of quarter notes: D5, E5, F#5, G5, A5, B5, A5, G5, F#5, E5, D5. A slur covers the first six notes, and a fermata is placed over the final note (D5). The Alto (Alt.) part is empty. The Piano (Pno.) part, consisting of two staves (treble and bass clefs), is also empty.

16

Vln.

Alt.

Pno.

16

p

Detailed description: This system covers measures 16 and 17. The Violin (Vln.) part begins at measure 16 with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). It features a single half note (D5) with a slur and a fermata. A dynamic marking of *p* (piano) is placed below the note. The Alto (Alt.) part is empty. The Piano (Pno.) part, consisting of two staves (treble and bass clefs), is also empty.

18

Vln.

Alt.

Pno.

18

Detailed description: This system covers measures 18 and 19. The Violin (Vln.) part begins at measure 18 with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). It features a single half note (D5) with a slur and a fermata. The Alto (Alt.) part is empty. The Piano (Pno.) part, consisting of two staves (treble and bass clefs), is also empty.

2. Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés.

a. Commentaire comparé

Les programmes d'éducation musicale au collège et de musique au lycée engagent à étudier les relations qu'entretiennent la musique et le sacré. En vous interrogeant sur les différentes formes d'expression du sentiment religieux, vous réaliserez le commentaire comparé des trois extraits musicaux enregistrés qui seront diffusés successivement et à plusieurs reprises

Le premier extrait, issu de la première partie de la *Passion selon St Mathieu* de **Johann Sebastian Bach**, est le début de l'air pour Ténor et chœur « Ich will bei meinem Jesu wachen ».

Les deux autres extraits ne sont pas identifiés.
[Annexe 1 : textes et traductions pour chaque extrait]

Plan de diffusion des extraits

1. **Ecoutes enchaînées des trois extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 3 mn
2. **Ecoutes individuelles :**
extrait 1
Silence 1mn
extrait 2
Silence 1mn
extrait 3
Silence 5 mn
3. **Ecoutes enchaînées des trois extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 10mn
4. **Ecoutes enchaînées des trois extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 10mn
5. **Ecoutes enchaînées des trois extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 20mn

Chaque écoute sera
précédée de l'audition du
« la » enregistré

(Fin de l'exercice)

b. Transcription musicale d'un extrait

Cet exercice s'appuie sur une partie du premier extrait. Vous en transcrirez le plus grand nombre possible d'éléments musicaux.

ANNEXE 1

Premier extrait

JS. Bach : *Passion selon St Mathieu* : Air, ténor et chœur : « Ich will bei meinem Jesu wachen ».

Texte original

Ich will bei meinem Jesu wachen
So schlafen unsre Sünden ein
Meinen Tod
Büßet seiner Seelen Not,
Sein Trauren machet mich voll Freuden.
D'rum muss uns sein verdienstlich
Leiden

Recht bitter und doch süsse sein

Traduction

Je veux veiller près de Jésus mon Sauveur
C'est ainsi que s'endorment nos péchés
Ma mort est offerte en expiation
Pour sa détresse et ses tourments
Son affliction est source pour moi de multiples joies
C'est pourquoi sa souffrance méritoire doit signifier pour nous
Une amertume extrême et néanmoins de la douceur

Deuxième extrait

Texte original

Halleluyah
Tesmah wléhdé Séhyun
Wandusun bnoth ihud

Traduction

Alleluia
Que Sion se réjouisse
Et que les filles de la Judée exultent

Troisième extrait

Texte original

Dies iræ, dies illa,
Solvat sæclum in favilla,
Teste David cum Sibylla !

Quantus tremor est futurus,
quando judex est venturus,
cuncta stricte discussurus !

Tuba mirum spargens sonum
per sepulcra regionum,
coget omnes ante thronum.

Mors stupebit et Natura,
cum resurget creatura,
judicanti responsura.

Liber scriptus proferetur,
in quo totum continetur,'
unde Mundus judicetur.

Judex ergo cum sedebit,
quidquid latet apparebit,
nil inultum remanebit.

Quid sum miser tunc dicturus ?
Quem patronum rogaturus,
cum vix justus sit securus ?

Rex tremendæ majestatis,
qui salvandos salvas gratis,
salva me, fons pietatis. (...)

Traduction

Jour de colère, ce jour là
réduira le monde en poussière,
David l'atteste, et la Sibylle.

Quelle terreur nous saisira,
lorsque le juge apparaîtra
pour tout scruter avec rigueur !

L'étrange son de la trompette,
se répandant sur les tombeaux,
nous jettera au pied du trône.

La Mort, surprise, et la nature,
verront se lever tous les hommes,
pour comparaître face au Juge.

Le livre alors sera produit,
où tous nos actes seront inscrits ;
tout d'après lui sera jugé.

Lorsque le Juge siégera,
tous les secrets apparaîtront,
rien ne restera impuni.

Dans ma misère, alors, que dire ?
Quel protecteur vais-je implorer,
quand le juste est à peine sûr ?

Roi de majesté redoutable,
qui sauves les élus par grâce,
sauvez-moi donc, source d'amour (...)

1 / Ecriture

« Epreuve d'écriture musicale tournée vers les exigences du métier de professeur d'éducation musicale, il s'agit certes d'évaluer les compétences harmoniques du candidat mais également sa capacité à identifier les figures caractéristiques d'une réalisation puis à s'en emparer pour écrire une réalisation originale mais cohérente avec la partie qui précède »
(Notes de commentaire des épreuves- publiées sur le site Educnet : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>)

La nouvelle épreuve d'écriture ne peut que séduire les étudiants et les formateurs qui veulent développer et montrer un véritable sens musical : l'écriture en trio avec piano ouvre de nombreux horizons, la cohérence tonale est recherchée plutôt qu'un ensemble de chausse-trappes qui n'a plus cours dans les études d'écriture depuis longtemps : bref, on recherche chez les candidats, en plus d'un minimum de métier, une élégance d'écriture, une volonté de faire sonner la musique qui les porteront tout au long de leur futur métier.

Pour la première session de cette nouvelle épreuve, le texte choisi était simple dans ses structures musicales et harmoniques, et la partie à réaliser d'une longueur plus que raisonnable.

Eléments de correction

Le style du texte est clairement « classique », au sens de la musique de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e. Ce style a pour conséquence une réelle difficulté : le nombre de « solutions » harmoniques est assez limité, et plusieurs articulations sont indispensables.

Par exemple :

- mes. 10 : appoggiature évidemment obligatoire, accompagnée d'une seconde appoggiature (*si-do*, ou comme proposé, *fa-mi*, voire les deux)
- mes.12 : cadence rompue (ou évitée, voir proposition n°2) très importante. On peut envisager une cadence parfaite, si elle est suivie de *fa#* +6, mais nettement moins intéressante (cette cadence rompue n'a pas été trouvée dans la majorité des copies).
- mes.13-14 : système de retards indispensable. Cependant, les basses peuvent varier selon les textes (voir par exemple les deux propositions, mais il en existe d'autres). De nouveau, ce système de retards, pourtant basique, a échappé à de nombreux candidats.
- mes. 15 : *ré-si* appoggiature brodée du *do* (N.B. A cette mesure 15, on trouve dans la proposition n°2, deux octaves « assumées » comme envisageables dans ce type de cadence. Si on ne veut pas les accepter, remplacer par un *la* ou par un échange *mi-do*)
- mes. 16 : accord de +7 obligatoire.
- mes. 17 : système de coda cohérent avec le XVIII^e (ou début XIX^e). A priori, il est bon de reprendre un motif thématique (*cf* proposition n°1), mais la courte durée de cette coda pouvait se satisfaire de formules plus anodines (proposition n°2), à condition que l'harmonie soit claire et structurée.

Les deux propositions de « corrigé » ci-dessous ont pour objet de montrer qu'il n'y a pas qu'une seule solution possible, qui serait « la » correction du texte proposé, mais, au contraire, que les possibilités sont nombreuses quand on sait user de toutes les bonnes habitudes d'écriture et que l'on sait prendre en compte le bon sens musical.

Éléments de correction
Première proposition

A

Allegro

Violin

Viola

Piano

2

B

[Titre]

11

mp *poco cresc.*

11

11

poco cresc.

16

p

16

16

16

Éléments de correction
Deuxième proposition

A

Allegro

Violin

Viola

Piano

mf *pizz* *mf* *mf*

B

5

mf *f* *arco* *mf*

9

mf *mp*

Musical score for measures 13-16. The score is written for three staves: Violin I, Violin II, and Piano. The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 3/4. Measure numbers 13, 14, 15, and 16 are indicated at the beginning of their respective staves. The instruction *poco cresc.* appears in the first three staves. The first staff (Violin I) contains a melodic line with a long note in measure 16. The second staff (Violin II) contains a rhythmic accompaniment with sixteenth-note patterns. The third staff (Piano) contains a bass line with chords and a melodic line. The instruction *ossia : cadence rompus* is written below the piano staff at the end of measure 16.

Musical score for measures 17-19. The score is written for three staves: Violin I, Violin II, and Piano. The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 3/4. Measure numbers 17, 18, and 19 are indicated at the beginning of their respective staves. The instruction *p* (piano) is written above the first staff and below the second and third staves. The first staff (Violin I) contains a melodic line with a long note in measure 19. The second staff (Violin II) contains a rhythmic accompaniment with sixteenth-note patterns. The third staff (Piano) contains a bass line with chords and a melodic line. The instruction *pizz.* is written above the first staff in measure 17, and *arco* is written above the first staff in measure 19. The instruction *p* is written below the piano staff in measure 17.

Commentaires du jury

Le jury a eu la satisfaction de lire des copies qui montraient un plaisir d'écrire lié à un véritable « métier ». Parmi celles-ci, même celles qui pouvaient déborder le cadre stylistique induit par le sujet se sont vues valoriser par le jury. En revanche le jury a été très étonné de la faiblesse d'un grand nombre de copies, voire de l'état incomplet avec des « blancs » parfois conséquents.

Plus inquiétante encore a été l'observation d'une sorte de « stratégie » n'ayant que peu à voir avec la prise en compte du sens musical évoqué plus haut : en effet, de trop nombreux candidats se sont contentés de reproduire ça et là certaines des mesures réalisées dans le cadre de la partie A, sans toujours se soucier d'un minimum de cohérence voire d'adéquation harmonique. Il doit être évident pour les candidats que, s'ils sont effectivement censés tenir compte du style induit par la partie réalisée, et s'ils peuvent s'inspirer des dessins instrumentaux proposés, ils doivent le faire de manière intelligente et construite, et dans le cadre de fonctions tonales qui ne sont pas forcément identiques au modèle.

On a pu trouver ainsi dans plusieurs copies, par exemple, la petite formule cadentielle de l'alto mesure 7 (qui n'avait rien de structurant) à des endroits très incongrus. Ou pire, un placage sans vergogne de la mesure 5 sur la mesure 13.

Une très grande majorité des copies présente les mêmes défauts, à savoir des difficultés à entendre :

- les cadences et à les réaliser correctement (y compris les cadences parfaites)
- les modulations et à les enchaîner de manière satisfaisante
- les notes de passage, les retards, et dans une moindre mesure les appoggiatures,
- une basse mélodique adaptée au style général du texte, et complémentaire à la mélodie principale.

De plus, le jury souligne le peu d'originalité dans l'écriture instrumentale, ainsi que la reprise de formules d'accompagnement toutes faites pas toujours à bon escient.

Conseils aux candidats

Le jury attend des candidats :

- des capacités à percevoir la globalité du sujet proposé pour réaliser une deuxième partie qui en respecte la véritable intention musicale. Pour cela, il est sans doute nécessaire de prendre un temps de travail significatif pour s'imprégner des caractéristiques mélodiques et harmoniques, grâce à une lecture intérieure, rigoureuse et renouvelée, de l'ensemble du texte.
- une analyse sérieuse du style d'écriture et de ses implications, des articulations principales, des notes mélodiques clairement dissonantes (retards et appoggiatures).
- Une exploitation des éléments proposés dans la partie A, mais sans servilité. Les deux propositions de corrigé montrent des exemples de ce que l'on peut concevoir pour maintenir l'unité tout en gardant une part de « développement instrumental » et d'inventivité.

Et aussi :

- Une copie présentée proprement et clairement : le jury n'est pas là pour tenter de comprendre des « pattes de mouches » plus ou moins lisibles, ou au contraire des « pâtés » s'étalant sur une ligne et un interligne.
- Des indications précises en ce qui concernent les phrasés et articulations, ainsi que les nuances. Est-il besoin de rappeler que ces éléments sont partie intégrante du rendu musical ?

2 / Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés.

2 a. commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés.

« La problématique donnée par le sujet s'appuie sur celles qui figurent explicitement ou implicitement au sein des programmes de collège et de lycée. Elle reste suffisamment ouverte pour que le commentaire puisse embrasser la globalité des extraits proposés sans se focaliser sur un élément qui, pour ne pas être forcément anecdotique, resterait réducteur. La problématique proposée par le sujet impose un éclairage particulier à la comparaison, un prisme à travers lequel le commentaire peut se développer. »
(Notes de commentaire des épreuves- cf <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>)

Extraits proposés :

1. **Passion selon St Mathieu** de J.S.Bach, première partie, début de l'air de Ténor avec chœur « Ich will bei meinem Jesu wachen »
2. **Chant chrétien Araméen** : Halléluyah Tasmah
3. **L. Cherubini** : Requiem en Dom - Dies Irae (début)

[Seul le premier extrait était identifié par le sujet.]

Problématique énoncée par le sujet :

« Les programmes d'éducation musicale au collège et de musique au lycée engagent à étudier les relations qu'entretiennent la musique et le sacré. En vous interrogeant sur les différentes formes d'expression du sentiment religieux, vous réaliserez le commentaire comparé des trois extraits musicaux enregistrés qui seront diffusés successivement et à plusieurs reprises. »

Au collège comme au lycée, les activités d'écoute s'appuient sur la mise en relation des œuvres, l'identification de leurs caractéristiques musicales et la comparaison des langages qu'elles utilisent, mais aussi, sur les contextes historiques, artistiques et esthétiques dans lesquels elles s'inscrivent. Il s'agit, au travers de cette approche, de proposer aux élèves des clés pour comprendre les œuvres et les liens qu'elles entretiennent avec leur environnement. Grâce à l'écoute comparée, les élèves peuvent développer des compétences spécifiques au domaine de la perception et progressivement acquérir un esprit de synthèse qui amène ensuite à une critique intelligente des différentes esthétiques rencontrées.

Cette première partie d'épreuve s'inscrit dans ce contexte et demande la réalisation d'un commentaire à partir de trois extraits d'œuvres, mis en perspectives dans le cadre d'une problématique énoncée par le sujet. Cet exercice nécessite des compétences particulières que le candidat doit chercher à développer tout au long de sa préparation au concours :

- être capable d'identifier des matériaux, d'en comprendre leur exploitation et leur organisation dans le discours musical
- être capable de s'approprier la problématique présentée par le sujet pour analyser et tirer profit des documents proposés
- être capable de structurer et d'organiser un propos de manière cohérente
- être capable de fonder une argumentation à partir d'exemples précis issus de relevés réalisés lors des écoutes

C'est grâce à la maîtrise de ces compétences que les candidats, lors de cette épreuve, pourront répondre de manière satisfaisante aux attentes du jury

Quelques éléments pour traiter l'énoncé du sujet :

La diversité des formations instrumentales et vocales dans la musique religieuse :

- ✓ Une formation représentative de l'époque baroque chez Bach :
Le hautbois soliste, la présence du continuo (basson et orgue), l'alternance d'un soliste et d'un chœur mixte (système responsorial)
- ✓ La prédominance du timbre vocal dans le chant Araméen (simple scansion de la harpe)
- ✓ Une formation représentative de la période transitoire entre époque classique et romantisme chez Cherubini : orchestre symphonique avec effets (cuivres, percussions), chœur mixte traité comme un chœur d'opéra.

Le traitement de la voix et du texte religieux dans des contextes stylistiques différenciés :

- ✓ Ecriture plutôt « instrumentale » de la partie de ténor soliste chez Bach (rapprochement hautbois/voix). Répertoire savant. Syntaxe musicale soulignant le sens et l'articulation du texte religieux
- ✓ Ecriture vocale très libre dans le chant chrétien Araméen, proche du répertoire populaire. Le texte est le support d'un grand développement ornemental (vocalise sur *Halleluyah*)
- ✓ Ecriture « lyrique », proche de l'univers de l'opéra. Emphase musicale du texte du *Dies Irae*. Répertoire savant

Les degrés de différenciation entre une écriture religieuse et une écriture profane :

- ✓ Une structure responsoriale (soliste/chœur) s'inscrivant dans la tradition des formes de la musique sacrée, chez Bach. Répertoire européen
- ✓ Une structure libre, évoquant l'improvisation, dans le chant Araméen (temps lisse/ temps pulsé).
- ✓ Répertoire extra-européen
- ✓ Une structure cumulant des épisodes contrastés, soulignant la dramaturgie du texte chez Cherubini et s'approchant de l'écriture du répertoire profane (opéra). Répertoire européen

Le traitement du sujet religieux :

- ✓ Evocation de la mort dans l'extrait de la *Passion selon Saint Mathieu* et dans l'extrait du *Dies Irae* (Requiem)
- ✓ Apaisement et consolation par la Foi dans l'œuvre de Bach (Cf. texte associant « affliction » et « douceur ») → incidences sur l'expression musicale
- ✓ Terreur, tourments, violence dans l'œuvre de Cherubini → incidences sur l'expression musicale

L'expression musicale du sentiment religieux :

De l'homogénéité d'une nuance au service de l'expression unique de la Foi chez Bach et dans le chant Araméen, à l'hétérogénéité des nuances et à la multiplication des contrastes au service d'une expression dramatique chez Cherubini.

Commentaires du jury

C'est avec beaucoup de satisfaction que le jury a lu des copies de bonne facture, aux propos maîtrisés et cohérents, qui témoignent d'une bonne compréhension de la problématique. Les écoutes y sont utilisées à bon escient, dans un véritable souci de comparaison. Malheureusement, ces copies sont peu nombreuses, et mettent en lumière la médiocrité d'une large majorité des commentaires.

Force est de constater que, pour bon nombre de candidats, les commentaires ne sont en rien comparatifs, mais analysent successivement et de manière indépendante les trois extraits, sans même faire des rapprochements entre les œuvres. C'est là une des difficultés de l'épreuve : éviter une analyse linéaire des trois œuvres entendues pour s'attacher à une véritable comparaison. La comparaison induit la problématisation. Il est donc indispensable de s'appuyer sur le sujet - « *étudier les relations qu'entretiennent la musique et le sacré* » - pour dégager une problématique plus précise qui sera l'angle d'approche privilégié pour, ensuite, analyser les divergences, les ressemblances et les correspondances entre les œuvres proposées.

Le jury regrette fortement le manque de problématisation des commentaires, fondement d'une comparaison pertinente. De même, le jury regrette que l'écoute ne soit pas le pilier essentiel de l'analyse et au delà du commentaire. Trop de commentaires ne prennent pas en compte une réelle écoute des caractéristiques musicales des extraits proposés et s'en tiennent à un discours théorique, au risque de plaquer des propos sans rapport avec le sujet et sans contenu analytique. Plus inquiétantes encore sont les graves lacunes culturelles, les confusions et les erreurs grotesques dans la perception des éléments caractéristiques des œuvres : confondre un hautbois avec une clarinette dans l'œuvre de JS. Bach est inadmissible à ce niveau de concours. Cela dénote certes, des graves défaillances de l'oreille, mais plus encore une méconnaissance complète du répertoire abordé traditionnellement dans la formation universitaire.

Enfin, le jury constate une réelle méconnaissance de ce que doit être un commentaire dans sa forme :

- Pas de plan annoncé, ou des annonces de plan non suivies
- Des banalités en guise d'introduction et de conclusion « *De tout temps...* », « *De mémoire d'homme...* ».
- Un argumentaire conduit souvent de façon maladroite et superficielle.
- Une conclusion souvent bâclée qui témoigne d'une mauvaise gestion du temps
- Parfois pas de conclusion, ni d'élargissement du propos, qui permettraient une ouverture vers d'autres questionnements
- Une maîtrise de la langue très approximative dans la grammaire, la syntaxe et l'orthographe...

Conseils aux candidats

Pour réussir cette partie épreuve il est indispensable de s'y préparer avec rigueur et méthode.

Les candidats doivent s'attacher à développer :

- leurs compétences dans le domaine de la perception pour identifier, caractériser, décrire les matériaux utilisés, en comprendre leurs combinaisons et l'organisation musicale qui en découle,
- leurs capacités à synthétiser les informations recueillies pour réaliser un commentaire cohérent à partir de la problématique proposée par le sujet, et développer un propos fondé sur des exemples précis et des relevés d'éléments musicaux significatifs.
- leurs connaissances personnelles pour enrichir le commentaire d'exemples complémentaires qui étayeront l'argumentaire développé.

Enfin, il est indispensable de travailler avec méthode la forme du commentaire en privilégiant un propos fluide, dans un langage soutenu qui utilise une syntaxe irréprochable.

2 b. Analyse auditive.

« Contrairement à la tradition du relevé académique, il s'agit ici de tirer parti de nombreuses écoutes de l'extrait pour noter le maximum d'éléments pertinents, qu'ils relèvent des dimensions rythmique, mélodique, harmonique ou dynamique de l'écriture, du tempo ou encore du phrasé. L'ensemble doit être présenté sur la copie au sein d'une partition globale agençant les différents éléments relevés. »
(Notes de commentaire des épreuves- cf <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>)

Si l'analyse auditive succède au commentaire comparé dans le déroulement de l'épreuve, il est nécessaire de considérer cette deuxième partie de l'épreuve technique comme un tout (analyse et commentaire). La perception des principaux éléments musicaux indispensables à la réalisation du commentaire, sont le point d'appui d'une analyse auditive plus précise qui permet des relevés musicaux spécifiques. Certains éléments, notés pour illustrer le propos du commentaire lors de l'écoute du premier extrait, pouvaient servir de fondement à la partie analyse auditive.

A la différence de l'épreuve de notation de fragments des concours précédents dans laquelle il était nécessaire de se concentrer successivement sur la mélodie, puis le rythme, puis l'harmonie..., cette nouvelle épreuve est plus orientée vers la perception globale de la musique. « Vous en transcrirez le plus grand nombre possible d'éléments musicaux » (cf sujet). Elle est donc plus « musicale » que réellement technique mais, en revanche, nécessite une grande acuité de l'oreille et une parfaite maîtrise de la notation lors des écoutes successives. Il ne faut donc pas sous estimer les difficultés qui en résultent, tant du point de vue de l'oreille que du point de vue de la transcription globale de l'extrait et, en particulier, pour la présentation de la copie.

La préparation au concours doit permettre de s'entraîner suffisamment à cette nouvelle manière de noter les éléments musicaux perçus pour organiser et présenter la copie de manière satisfaisante. Il s'agit, au travers de la notation, de témoigner de la compréhension du déroulement du discours musical, spécifiquement par l'indication des répétitions des motifs principaux, des entrées successives, des passages homorythmiques etc. Il est donc indispensable pour le candidat de se fixer des « priorités d'écoute » pour progressivement construire une représentation graphique adaptée. Ces priorités ne doivent pas être une contrainte formelle, mais une stratégie de notation qui permette, au fur et à mesure des écoutes, d'organiser les éléments perçus, pour les inscrire dans la continuité du discours musical.

En dehors des difficultés techniques liées à la notation, cette épreuve est avant tout l'occasion pour le jury d'évaluer les capacités du candidat à percevoir les éléments qui constituent l'essentiel d'un extrait musical et du discours qui le fonde. Qu'il s'agisse de la mélodie, du rythme ou de l'harmonie le candidat doit pouvoir témoigner d'une perception incontestable de la réalité musicale. Les compétences perceptives, liées à une oreille infaillible, sont essentielles pour des musiciens et indispensables pour les professeurs.

Il faut sans doute rappeler ici quelques critères qui fondent l'évaluation des compétences mobilisées dans cette épreuve :

- perception d'éléments caractéristiques : orchestration, timbres, registres, tonalité, métrique...
- perception des éléments thématiques structurants : motifs, éléments répétés, cadences...
- qualité et précision des relevés : mélodie, rythme, ligne de basse, nuances, phrasé...
- qualité et « intelligence » de la notation réalisée : stratégie de relevé, mémorisation, cohérence...

Ces différents critères sont complémentaires et permettent au jury de porter un regard averti sur les compétences acquises par les candidats dans le domaine spécifique de la perception.

Éléments de correction pour la partie analyse auditive.

Passion selon St Mathieu de J.S.Bach, première partie,
début de l'air de Ténor avec chœur « Ich will bei meinem Jesu wachen »

Cette année, l'extrait a été diffusé à 8 reprises (cf Plan de diffusion des extraits indiqué dans le sujet), ce qui permettait de transcrire facilement les éléments essentiels au déroulement du discours musical : motifs principaux (hautbois/voix soliste), ligne de basse, motifs chantés par les chœurs (soprano/basses). De plus, les répétitions sont une aide précieuse pour saisir rapidement l'organisation globale de l'extrait : introduction instrumentale / voix soliste / chœur / voix soliste / chœur. La perception de ces éléments doit permettre d'organiser la copie en différents « moments » musicaux : introduction (Hautbois/continuo) / Soliste / chœurs...

Tout cela nécessite une gestion du temps rigoureuse et efficace afin d'obtenir une copie présentée de manière cohérente. Comme cela a été rappelé précédemment, Il est nécessaire de faire des choix dans les priorités à donner lors de chaque écoute.

Les indications ci-dessous mettent en évidence quelques-unes de ces priorités dans le repérage et la notation des éléments musicaux.

- 1 : les éléments essentiels à la compréhension du discours
- 2 : les éléments globalement répétés
- 3 : les éléments secondaires : doublures, parties intermédiaires...
- 4 : les éléments de transition

ARIA. CORO I. II.

Andante.

Oboc.

Tenore Solo.

Organo e Continuo.

1

4

Les résultats obtenus par un grand nombre des candidats mettent hélas en évidence de sérieuses déficiences sur le plan de l'oreille. Seulement quelques rares copies témoignent d'une oreille très satisfaisante et d'une sensibilité musicale réelle (avec la notation des phrasés et des nuances).

Dans le contexte de cette épreuve, le jury n'attend pas une transcription exacte de l'ensemble de la partition mais, a minima, le relevé des éléments essentiels du discours musical.

La ligne mélodique initiale (motif du hautbois), et ses répétitions (soliste), pourtant facilement repérables, n'ont malheureusement pas été des points d'appui pour de nombreux candidats. De même la ligne mélodique du continuo, facilement perceptible, est restée limitée, dans beaucoup de copies, à une simple transcription des deux premières mesures.

Le jury a relevé des difficultés récurrentes, d'une part liées au domaine de la perception :

- tonalités perçues parfois éloignés de la tonalité réelle.
- Incohérences entre armure et tonalité, avec, en particulier, des oublis de notes altérées dans les gammes mineures.
- Relevés lapidaires se limitant, dans de nombreuses copies, à l'incipit de la phrase du hautbois.
- intervalle initial souvent erroné (remplacé par une tierce mineure, une quinte juste...)
- beaucoup d'erreurs sur des intervalles mélodiques simples (parties du chœur).
- Incohérence entre mesure et rythmes, avec des relevés rythmiques très approximatifs
- Relevés rythmiques seuls sans indication de hauteur,
- Indications expressives absentes (phrasés, nuances...)
- Peu, ou pas, d'indications harmoniques (accords, cadences...).

d'autre part, liées à la mise en forme lors de la transcription sur la copie :

- Organisation déficiente des différentes lignes vocales et instrumentales,
- Parfois aucune indication d'instrumentation,
- Mauvaise transcription des motifs récurrents, des imitations,
- Mauvaise organisation du déroulement temporel : succession instruments, voix soliste, chœur.

Ces erreurs, d'ordre méthodologique, témoignent d'un manque d'entraînement à ce type d'exercice. Des éléments musicaux prégnants ont été entendus (en atteste les références parfois présentes dans le commentaire) mais la matérialisation dans la partie transcription demeure souvent problématique : pas de déroulement temporel clairement exposé, indications métriques et expressives absentes etc.

Conseils aux candidats

Des compétences affirmées dans les différents domaines de la perception (successif/simultané, dynamiques, temps et rythme, timbre et espace...) sont indispensables pour assurer un enseignement de qualité face aux élèves. Les candidats doivent donc porter une attention particulière à cette partie de l'épreuve et en maîtriser tous les aspects. Sa préparation doit être rigoureuse et mobiliser toutes les énergies au cours de la formation.

Le jury conseille aux candidats de s'entraîner, d'une part, à la compréhension de l'organisation des différents éléments musicaux qui fondent le discours musical, et d'autre part, à la notation précise de ces différents éléments. Etre capable de percevoir globalement le discours musical pour, ensuite, s'intéresser aux spécificités mélodiques, rythmiques, harmoniques et dynamiques de chaque élément constitutif, est sans aucun doute la source de la réussite. De même, lors de la formation, un temps suffisant doit être consacré à organiser méthodiquement la présentation de la copie.

Enfin, comme cela a été répété à plusieurs reprises, il est nécessaire d'identifier des priorités lors des écoutes successives afin d'utiliser au mieux le temps consacré à cette partie de l'épreuve.



Admission

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Epreuves d'admission

1. Leçon portant sur les programmes des collèges

Rappel des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : quarante minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum) ; coefficient 3.

Le candidat présente et analyse les composantes d'une séquence d'éducation musicale au collège, qu'il aura élaborée à partir d'objectifs de formation et de domaines de compétences imposés par le sujet.

Le sujet propose un ensemble de documents. Le candidat choisit ceux qui lui semblent nécessaires à la construction de sa séquence.

L'ensemble des documents proposés par le sujet comporte au minimum un choix d'extraits musicaux enregistrés et identifiés et au moins deux partitions de pièces pour voix et accompagnement, et des interprétations correspondantes.

Durant l'épreuve, le candidat est obligatoirement amené à chanter intégralement une des partitions pour voix et accompagnement qui lui sont proposées en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte.

A l'exception des partitions des pièces pour voix et accompagnement, les différents documents du sujet lui sont transmis en format numérique.

Durant la préparation, le candidat dispose :

- d'un clavier électronique MIDI ;
- d'un ordinateur multimédia équipé d'un logiciel d'édition audionumérique ;
- d'un logiciel de présentation multimédia, d'un séquenceur et d'un éditeur de partition ;
- d'un exemplaire du programme d'éducation musicale pour le collège.

Durant l'épreuve, le candidat dispose :

- d'un piano acoustique ;
- d'un clavier électronique MIDI ;
- d'un ordinateur multimédia disposant des mêmes logiciels ;
- d'un système de diffusion audio ;
- d'un système de vidéo projection.

2. Epreuve sur dossier comportant deux parties :

Rappel des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010

Cette épreuve comporte deux parties distinctes.

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : cinq heures; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

1. Première partie : conception et réalisation d'un projet musical. (Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le sujet présente la partition d'une pièce vocale avec son harmonisation simplifiée. Sur cette base, et durant la préparation, le candidat conçoit un projet musical permettant d'atteindre les objectifs spécifiques fixés par le programme du collège.

Durant cette partie de l'épreuve, le candidat réalise différents moments significatifs de son projet, dont, au moins, un passage arrangé pour deux voix égales et accompagnement. Il dispose pour cela d'un petit ensemble vocal, d'un piano acoustique et du même matériel que celui disponible durant la préparation.

Cette réalisation est suivie d'un entretien avec le jury, portant notamment sur les choix techniques et esthétiques effectués, comme sur les références culturelles (œuvres, styles, périodes historiques, etc.) du projet musical élaboré.

2. Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Durant la préparation, le candidat dispose :

- d'un clavier électronique MIDI ;
- d'un ordinateur multimédia équipé d'un logiciel de présentation, d'un séquenceur, d'un éditeur de partition et d'un éditeur audionumérique ;
- d'un exemplaire du programme d'éducation musicale pour le collège.

L'admission au CAPES/CAFEP d'éducation musicale et chant choral est constituée de deux épreuves orales complémentaires : une leçon et une épreuve sur dossier. Au cours de ces épreuves, le candidat doit pouvoir témoigner, d'une part, de la pertinence d'une réflexion didactique qu'il mène pour la conception d'une séquence, et d'autre part, d'une pratique musicale maîtrisée dans ses différents aspects. Les deux épreuves permettent au jury d'évaluer l'ensemble des compétences liées à l'exercice exigeant du métier d'enseignant.

La nouveauté des deux épreuves a nécessité, tout au long de l'année, un travail préparatoire important de la part du jury. Lors des épreuves, une réunion quotidienne a été organisée pour permettre de partager la lecture des sujets du jour (leçon et dossier) et d'accorder les avis des jurés sur ce qui était attendu des candidats.

Précisions sur le matériel à la disposition des candidats lors des épreuves :

Pour chaque épreuve, les candidats disposent d'un matériel « standard », c'est à dire celui que l'on trouve assez fréquemment aujourd'hui dans les établissements scolaires. Le texte réglementaire précise la mise à disposition d'équipements spécifiques pour chacune des deux épreuves (voir ci-dessus). En ce qui concerne l'ordinateur lui même, les candidats disposent d'un ordinateur portable configuré en fonction de l'épreuve, avec les logiciels nécessaires à la réalisation du sujet.

Sur chaque ordinateur le candidat dispose :

- d'un logiciel d'édition audionumérique / séquenceur : il s'agit du logiciel Magix Samplitude Music Studio17 qui propose en un seul ensemble les fonctions traditionnelles d'arrangement et d'édition MIDI et audio. Ce logiciel dispose de son propre module de sons (Vita) organisé selon les grandes catégories traditionnelles (cordes, vents, percussions, etc.). A ce logiciel est ajouté l'éditeur audionumérique gratuit Audacity
- d'un éditeur de partition, le logiciel installé sur les machines est Finale 2011.
- d'un logiciel de présentation (leçon) : Microsoft PowerPoint (avec la suite complète Pack office 2007)
- d'un logiciel de lecture et de gestion de bibliothèque multimédia numérique : iTunes
- d'une version numérique du programme pour les collèges (BO spécial n°6 du 28 août 2008)

De plus les candidats disposent, pour chaque épreuve, d'une clé USB sur laquelle se trouvent les différents documents nécessaires au traitement du sujet. Cette clé est aussi utilisée par le candidat pour le transport du travail entre la salle de préparation et la salle d'interrogation.

- Pour l'épreuve de leçon de la session 2011 les candidats disposaient sur la clé USB des extraits audio proposés par le sujet, des partitions des chants et leur version enregistrée et éventuellement de documents complémentaires (vidéo, photos, textes, etc.)
- Pour l'épreuve sur dossier de la session 2011 les candidats disposaient sur la clé USB de la version du chant dans différents formats : partition .MUS (final 2011), fichier .VIP (Magix samplitude v.17), partition en .PDF et fichier .MID (Midi).

1. Leçon portant sur les programmes des collèges

Préambule

Le programme de l'éducation musicale au collège est le fondement de cette nouvelle épreuve qui oblige à une réflexion didactique approfondie. Les sujets proposés font référence de manière explicite aux objectifs de formations et aux domaines de compétences définis par le texte institutionnel.

*Le candidat présente et analyse les composantes d'une séquence d'éducation musicale au collège, qu'il aura élaborée à partir d'objectifs de formation et de domaines de compétences imposés par le sujet.
(extrait des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010)*

*« Le sujet impose des objectifs de formation qui président à la conception de la séquence. Ils sont accompagnés des domaines de compétence que la séquence doit mobiliser et développer lors de la mise en œuvre en classe »
(extrait des notes de commentaire des épreuves – educnet)*

En complément le sujet propose deux ensembles de documents musicaux :

- des œuvres ou des extraits d'œuvres enregistrés et identifiés qui constituent le corpus de travail
- un choix de partitions (au moins 2) pour voix et accompagnement et des interprétations correspondantes

Le sujet peut éventuellement proposer des documents complémentaires, souvent en lien avec l'histoire des arts (vidéo, iconographie, textes) et qui permettent d'élargir le traitement du sujet à d'autres domaines artistiques.

Le candidat prend appui sur tous ces éléments pour mener une réflexion didactique solide au bénéfice des objectifs fixés et des compétences ciblées, pour construire une séquence à mettre en œuvre avec des élèves de collège pour un niveau d'enseignement spécifique.

« Le candidat choisit [les documents] qui lui semblent nécessaires à la construction de sa séquence ». (extrait des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010)

Les attentes du jury pour cette épreuve sont clairement orientées vers les capacités des candidats à se saisir des différents éléments du sujet et à en tirer parti de manière efficace pour atteindre les objectifs fixés. Savoir mener une réflexion didactique, fondée sur l'atteinte des objectifs de formations fixés par le programme, est indispensable au professeur qui souhaite maîtriser la mise en œuvre pédagogique de son enseignement. Construire une séquence qui ait du sens pour les élèves, nécessite de mettre en adéquation les objectifs fixés, les compétences visées, les situations d'apprentissages proposées et les supports utilisés. Si le jury n'attend pas du candidat qu'il précise dans le détail la mise en œuvre en classe, il attend en revanche une réflexion qui témoigne de la maîtrise des éléments didactiques nécessaires à cette mise en œuvre. Le candidat doit donc connaître dans les moindres détails le programme de l'éducation musicale afin de bien saisir les enjeux portés par cet enseignement dans le cadre de la scolarité obligatoire.

La voix est au centre des pratiques musicales des élèves en classe. La préparation d'une séquence doit prendre en compte cette dimension et s'intéresser, dans le cadre du projet musical, aux compétences à développer dans ce domaine. Les sujets de l'épreuve de leçon indiquent clairement la nécessité de définir des compétences à travailler dans le domaine de « *la voix et du geste* » et propose, a minima, « *deux partitions de pièces pour voix et accompagnement, et les interprétations correspondantes.* »

« Durant l'épreuve, le candidat est obligatoirement amené à chanter intégralement une des partitions pour voix et accompagnement qui lui sont proposées en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte. » (extrait des textes publiés aux JO 06 01 2010 et JO 21 05 2010)

L'épreuve est donc aussi l'occasion pour le candidat de mettre en valeur ses capacités à maîtriser toutes les dimensions d'une pratique vocale sans faille, indispensable à tous les professeurs d'éducation musicale et de chant choral.

Connaissances et compétences didactiques :

- Capacité à s'appropriier les programmes et en particulier les référentiels de compétences
- Capacité à proposer un questionnement spécifique en lien avec les grandes problématiques du programme (question transversale)
- Capacité à dégager les grands axes d'une séquence / Esprit de synthèse

Compétences vocales :

- Capacité à placer sa voix, moduler le timbre, maîtriser l'intonation et la justesse.
- Capacité à interpréter le chant : expression, musicalité...
- Capacité à respecter : le rythme, les dynamiques...

Mais aussi des capacités à :

- traiter le sujet : prise en compte des objectifs et des domaines de compétences
- mettre en relation des différents éléments du sujet
- à communiquer et à convaincre : cohérence du propos / qualité de l'expression / fluidité du propos

Commentaires du jury

Lors de l'épreuve de leçon, le jury a constaté une grande disparité dans les capacités des candidats à appréhender une réflexion didactique cohérente, qui puisse se traduire facilement par une organisation de séquence adaptée à des élèves de collège. Les performances très inégales des candidats lors de cette épreuve, témoignent pour une large part du niveau de préparation des uns et des autres. Certains se sont manifestement bien appropriés les notions indispensables à la conception d'une séquence - objectifs/compétences/question transversale...- tandis que d'autres semblent enfermés dans des « thématiques » qui n'ont plus lieu d'être dans l'enseignement dispensé actuellement.

Les disparités constatées se sont parfois traduites par des « cas extrêmes » qui, même s'ils sont rares, témoignent d'une grande désinvolture, inadmissible à ce niveau de concours et qui augure mal du sérieux du futur professeur. Des candidats se sont présentés devant le jury sans même connaître le programme d'éducation musicale mis en œuvre actuellement dans les établissements scolaires, et de plus, en n'ayant qu'une vague idée de l'épreuve elle-même. Heureusement le jury a aussi rencontré quelques candidats brillants, cultivés, musiciens, faisant preuve de réactivité dans l'entretien. Le jury a apprécié et valorisé les présentations sérieuses et de bonne qualité, les compétences musicales avérées de certains candidats, de même que la réflexion didactique disciplinaire bien engagée pour quelques uns d'entre eux.

La réflexion didactique

Une séquence articule plusieurs situations musicales. Ainsi, lorsque l'œuvre écoutée ou interprétée est à la base de l'éducation de la perception auditive, elle est aussi le témoin culturel d'un contexte, d'une esthétique ou encore d'un questionnement. (Extrait du programme)

La connaissance du programme disciplinaire ne semble pas être une réalité partagée de manière homogène entre tous les candidats. Elle est cependant le fondement de la réflexion qui doit présider à la conception d'une séquence. S'approprier les objectifs de formations énoncés dans chaque chapitre du programme, identifier des compétences dans chaque domaine lié à la perception ou à la production musicale, comprendre le sens de la question transversale, sont des incontournables pour qui veut mener une réflexion sérieuse et approfondie, afin de concevoir des séquences cohérentes, qui, par la suite, feront sens pour les élèves.

Le jury ne fera pas de commentaires sur les candidats, heureusement peu nombreux, qui se sont appuyés sur des objectifs relevant d'anciens programmes ou d'habitudes pédagogiques et qui affirment avec force lors de l'exposé que : « en 6^{ème}, on doit obligatoirement faire reconnaître les familles d'instruments et identifier les instruments qui les composent ».

Le jury relève que :

- Les objectifs fixés par le sujet n'ont pas présidé à la réflexion didactique des candidats qui, souvent, ont tenté de rattacher les extraits musicaux entre eux grâce à l'énoncé d'une thématique « fictive », par exemple : *la comédie musicale, la musique espagnole et ses influences* etc., en oubliant trop rapidement les objectifs et les domaines de compétences énoncés par le sujet.
- De nombreux candidats n'ont pas su formuler une question transversale qui permette aux élèves de trouver du sens aux apprentissages réalisés en classe. Lorsque celle-ci était posée, elle présentait rarement une réelle problématique et n'était pas vraiment connectée au contenu de la séquence, aux objectifs et aux compétences visées. Enfin, parfois posée maladroitement, le candidat a simplement « oublié » de proposer des éléments pour y répondre.
- Des candidats ont perdu de vue les objectifs imposés ou les compétences à développer en s'engageant dans une analyse plus ou moins exhaustive d'une œuvre. Certains ont même changé d'objectifs ou de compétences au cours de la présentation !
- Très souvent le domaine des styles a été mal compris ou insuffisamment cerné par le candidat. Dans la plupart des cas, il s'est limité à la « comparaison d'une musique à une autre ». Ceci ne constitue pas un objectif en soit, mais est plutôt une attitude que l'on doit adopter constamment dans la mise en parallèle des œuvres.
- les références culturelles, musicales et techniques sont parfois bien en deçà des attendus pour cette épreuve

L'organisation de la séquence

La réflexion didactique doit mener le candidat à organiser sa séquence, non pas d'un point de vue linéaire – le jury n'attend pas du candidat qu'il propose un planning de séances élaboré sur plusieurs semaines – mais du point de vue de l'exploitation des œuvres proposées par le sujet.

L'énoncé du sujet précise : « *En vous appuyant sur un ensemble de documents choisis parmi ceux proposés par le sujet...* » Chaque sujet propose une douzaine d'œuvres, il est donc nécessaire de faire des choix. Cependant ces choix sont conditionnés par les objectifs de la séquence envisagée et en particulier par les compétences visées. Trop souvent le jury a constaté que les choix sont rarement pertinents et que les œuvres proposées par le sujet sont très mal exploitées. De même le nombre d'œuvres choisies pour réaliser la séquence doit être le fruit d'une réflexion approfondie. « Tenir » six semaines (durée moyenne de mise en œuvre d'une séquence) avec deux œuvres, ou au contraire en traiter 8 ou 10, tient de toute évidence, respectivement, de la paresse intellectuelle et de l'utopie.

De nombreux candidats s'arrêtent à l'utilisation d'une œuvre de référence et éventuellement d'une œuvre complémentaire en négligeant les autres propositions, y compris celles faisant référence de manière explicite à l'histoire des arts, dimension indispensable à une ouverture culturelle plus large. A l'inverse, des candidats proposent des œuvres complémentaires en nombre important, parfois puisées dans un répertoire personnel, qui forment un véritable catalogue, hélas sans grand intérêt.

Le jury regrette que, trop souvent, les candidats réalisent des analyses linéaires et successives des documents sonores. Cette approche ne permet pas de construire une réelle organisation de la séquence qui prenne en compte les ressemblances et différences entre les œuvres afin de les mettre en perspectives grâce à un questionnement adapté. Des candidats déclinent inutilement la séquence en décrivant l'organisation de chaque séance. Souvent, l'œuvre de référence n'est étudiée que lors de la première, sans retour aux éléments acquis lors de celle-ci par la suite. Les œuvres complémentaires sont proposées pour l'acquisition d'une compétence visée, sans lien direct avec celles développées dans l'œuvre de référence. L'ensemble de la séquence paraît alors pointilliste, non centrée sur la poursuite des objectifs généraux prédéfinis. Les différentes œuvres musicales choisies par le candidat tendent à illustrer l'exposé plutôt qu'instruire le questionnement induit par la question transversale.

Enfin, la place du projet musical dans l'organisation de la séquence se limite souvent à une simple interprétation du chant lors de la présentation au jury. Le lien avec les objectifs initiaux et son articulation avec les compétences choisies au sein des domaines de compétences, échappe à beaucoup de candidats.

La voix et l'interprétation du chant

C'est avec beaucoup d'étonnement que le jury a constaté la piètre qualité de l'interprétation du chant pour une majorité de candidats. Une intonation souvent très approximative, des erreurs harmoniques dans le soutien instrumental, trop d'hésitations ou d'arrêts pendant l'interprétation ont souvent desservi les candidats. Faut-il rappeler ici l'importance de la prestation vocale dans les deux épreuves orales du concours ? La conception d'une leçon ne peut s'envisager sans un projet musical fondé sur les pratiques vocales des élèves. Le candidat doit donc maîtriser toutes les compétences vocales indispensables au professeur d'éducation musicale et de chant choral..

La présentation de la séquence

D'une manière générale le jury a apprécié la qualité de présentation et d'expression des candidats. L'utilisation des outils informatiques à disposition (logiciel de présentation, éditeur audio numérique...) a constitué une aide appréciable dans la présentation didactique de la séquence. De même, au cours de l'exposé, l'exploitation d'extraits musicaux préalablement découpés a été largement appréciée. Cependant, même si de nombreux candidats ont bien exploité les outils informatiques, certains n'en maîtrisent pas suffisamment les diverses possibilités. L'utilisation du logiciel Powerpoint n'a servi de nombreuses fois qu'à faire un simple copié/collé des objectifs de formation dont le candidat en faisait ensuite la lecture. De même le logiciel Audacity est parfois mal maîtrisé. Découper proprement les fichiers audio avant de les insérer, leur appliquer un fondu en ouverture et en fermeture ainsi qu'un bouton d'arrêt pour pouvoir interrompre le son aisément, est le minimum que l'on puisse exiger lors de la présentation. Ces différentes manipulations restent précieuses et efficaces dans le cadre d'un cours dispensé aux élèves et les candidats doivent pouvoir montrer au jury qu'ils savent les utiliser.

Toutefois, la forme ne doit pas prendre le pas sur le contenu de l'exposé. Les outils technologiques utilisés pour la présentation ne doivent pas dissimuler des lacunes dans la connaissance et la mise en œuvre du nouveau programme. Les candidats doivent donc rester plus attentifs aux propos tenus qu'à « l'esthétique » de la présentation.

Enfin, le jury constate que rares sont ceux qui ont laissé une place prépondérante et cohérente à l'écoute au sein de leur présentation.

Conseils aux candidats

Les candidats, comme les professeurs, doivent pouvoir mener une réflexion didactique de manière rigoureuse et pertinente pour construire une séquence intéressante. Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur une « logique » de construction énoncée sous forme d'étapes dans le programme officielle. L'épreuve de leçon doit permettre aux candidats de montrer leurs capacités à appréhender cette réflexion de manière cohérente.

Pour réussir cette épreuve il est nécessaire de :

- présenter la séquence de manière claire et cohérente tout en argumentant les choix par de brèves analyses des œuvres choisies (œuvres de référence et complémentaires)
- articuler les objectifs généraux aux compétences à développer pour les atteindre.
- faire un choix limité de compétences et choisir des œuvres (ou extraits) dont le contenu sonore est en adéquation avec les objectifs poursuivis.
- choisir un nombre raisonnable et cohérent de documents, acceptable dans une séquence habituelle.
- ne pas s'intéresser uniquement aux œuvres connues proposées par le sujet, mais explorer aussi des œuvres moins connues dont les éléments constitutifs permettent une véritable adéquation aux compétences visées.
- utiliser le logiciel de présentation (diaporama) avec parcimonie et discernement : les informations portées sur chaque diapositive doivent être restreintes afin de ne pas doubler l'exposé oral.



2. Epreuve sur dossier - première partie

Conception et réalisation d'un projet musical

Préambule

Cette nouvelle épreuve se situe pleinement dans le cadre professionnel que le candidat, devenu professeur, rencontrera dès les premiers moments de son enseignement. Les pratiques vocales sont au cœur des pratiques musicales des élèves et la voix est l'instrument privilégié pour développer des compétences relevant aussi bien de l'expression musicale que de techniques spécifiques.

Si les candidats ont tendance à apparenter l'épreuve sur dossier à l'épreuve d'arrangement des sessions précédentes, il est indéniable qu'elle s'en distingue clairement par une référence plus précise au « projet musical » défini dans le nouveau programme. Cette distinction d'importance, met en évidence la nécessité pour les candidats de concevoir un projet plus global, dont l'arrangement du chant proposé est l'un des éléments qui assure la cohérence des pratiques vocales de la classe.

« Partant le plus souvent d'un répertoire préexistant, le projet consiste en son interprétation, son arrangement ou toute autre démarche combinant ces différentes approches. (...) La réalisation d'un projet musical est toujours l'occasion d'explorer, d'expérimenter, de rechercher, de transformer des rendus sonores et des organisations originales. Si cela peut s'envisager avec modestie dès l'interprétation d'une chanson, cela peut aussi mobiliser plus profondément la créativité de chaque élève dans un cadre préalablement fixé. » (extrait du programme d'éducation musicale)

Cette référence au texte du programme doit permettre aux candidats de comprendre les attentes du jury pour cette épreuve. La diversité des projets qu'il est possible de proposer aux élèves doit être le fondement d'une réflexion approfondie menée par les candidats. Ainsi, à la différence de l'arrangement d'un texte vocal présenté par le sujet, la conception d'un projet musical favorise l'exploration des différents moyens à la disposition des élèves pour développer des compétences vocales spécifiques. La partition proposée, doit être considérée comme le point de départ d'un projet plus riche qui permet d'aborder un style, des techniques, des processus d'organisation et des modes d'interprétation variés.

Les candidats doivent envisager cette partie d'épreuve comme le moyen de mettre en valeur leurs compétences à la fois musicales, techniques et vocales. La durée de la préparation (5h) est un atout certain pour prendre le temps de s'imprégner du texte proposé, d'en tirer tout le potentiel expressif et créatif, pour construire, in fine, un véritable projet de production musical adapté à des élèves de collège.

Le chant et son harmonisation, donnée de manière simplifiée par le sujet, servent de guide à un travail approfondi qui doit amener le candidat à identifier un style, imaginer une orchestration (choix et répartition des instruments), proposer une organisation formelle (succession de différentes parties : solistes, chœur, intermèdes instrumentaux..) et envisager une interprétation dont la qualité sera le vecteur essentiel de la présentation au jury. Pour mener à bien ce travail, le candidat dispose d'outils dont il doit maîtriser l'utilisation grâce à une formation adaptée. Qu'il s'agisse du logiciel d'édition audionumérique, tout comme de la présence d'un petit ensemble vocal lors de l'interprétation, le candidat doit pouvoir articuler à bon escient l'utilisation de tous ces moyens pour donner à son projet une plus value artistique indéniable. (Le jury précise que le candidat ne dispose pas de vidéo projecteur pour la passation de l'épreuve sur dossier).

Dans cette épreuve, de nombreuses compétences sont mises en jeu et le candidat doit en maîtriser les différentes dimensions pour aboutir à un véritable projet musical qui prenne sens lorsqu'il sera en présence des élèves.

Compétences didactiques :

- Capacité à déterminer les objectifs visés et les compétences à travailler en classe
- Capacité à déterminer une démarche : interprétation, adaptation, création...
- Capacité à concevoir et structurer le projet musical

Compétences vocales

- Capacité à placer sa voix, moduler son timbre, maîtriser l'intonation et la justesse.
- Capacité à interpréter les rythmes, les dynamiques...
- Capacité à interpréter le projet musical : expression, musicalité...

Compétences techniques

- Capacité à identifier et utiliser un style
- Capacité à harmoniser et à concevoir différentes parties (contre chant...)
- Capacité à concevoir, réaliser et interpréter la partie à deux voix égales

Mais aussi des capacités à :

- Maîtriser la présentation de l'exposé : interaction voix parlée / chantée / exemples
- Maîtriser l'expression orale et la communication : cohérence et fluidité du propos, qualité de la relation avec les choristes...
- Maîtriser les différents outils à disposition : informatique, clavier...

Commentaires du jury

Sans doute en référence aux anciennes épreuves, nombre de candidats ont tenté d'équilibrer deux formats de présentation : arrangement et direction de chœur. Cela témoigne d'une grande difficulté à saisir la philosophie et la véritable nature du projet musical rappelée dans le préambule ci-dessus. La notion de projet musical apparaît très floue pour de nombreux candidats et, à travers eux, certainement aussi pour les formateurs. Le jury ne peut que conseiller, aux uns et aux autres, de se référer au programme d'éducation musicale qui en définit explicitement les enjeux et les objectifs de formations. Les quelques éléments indiqués ci-dessus devraient en compléter la compréhension et en faciliter l'appropriation. D'une manière générale, le jury a constaté une approche de l'épreuve très éloignée des attendus et qui ne permettait pas d'aboutir à un véritable projet musical. De plus, rares sont les candidats qui présentent une acquisition équilibrée des principales compétences exigées par cette épreuve.

Le projet musical

Comme cela vient d'être souligné, de nombreux candidats ont eu des difficultés à s'approprier la notion de projet musical. Cependant les objectifs de formation fixés dans le programme d'éducation musicale, ont presque toujours été présentés, parfois de manière pertinente, parfois de manière "plaquée". Certains candidats ont élaboré une liste très importante (trop) d'objectifs et/ou de compétences mais qui, à l'évidence, ne pouvaient être travaillés ensuite dans le projet.

Si les ambitions sont fixées dès le début de l'exposé, le jury a constaté que la réalisation du projet musical était souvent déconnectée des objectifs et des compétences visées. De même, il semble que les candidats n'aient pas porté l'attention suffisante au libellé exact du sujet : «.. vous réaliserez et interprétez différents moments significatifs.. ». Cette dimension n'a pas été prise en compte et la grande majorité des candidats a présenté un arrangement complet de la partition, sans pouvoir s'en détacher, pour explorer d'autres possibilités qui auraient donné tout son sens au projet. Sans pour autant laisser certains passages dans la version harmonisée simplifiée, il est souhaitable que le projet musical soit construit en s'appuyant sur des moments musicaux plus propices à des développements et qui viendront enrichir la partition originale, en particulier pour élaborer un passage à deux voix avec accompagnement.

L'arrangement

Faut-il rappeler que la partition donnée par le sujet propose une harmonie volontairement simplifiée, avec des accords toujours à l'état fondamental, et que l'on ne souhaite évidemment pas retrouver ces incorrections musicales textuellement dans l'arrangement ?

La notion d'arrangement est sans aucun doute plus large que la simple réalisation de l'harmonisation d'un texte. Elle repose sur différents éléments que le candidat doit pouvoir maîtriser en toutes circonstances : style, cohérence, forme, répartition des masses sonores, intérêt et complémentarité des lignes mélodiques, des timbres, des voix etc.

Le jury a malheureusement été obligé de constater la médiocrité des arrangements proposés par une grande majorité des candidats. Peu de candidats ont réussi à s'approprier les textes musicaux donnés par le sujet pour en faire un véritable objet de travail. De plus, quelques-uns semblent se contenter de « plaquer » des éléments stylistiques (reggae, ballade, etc.) sans rapport réel avec l'objet littéraire et parfois, sans même en modifier les éléments techniques (en particulier le tempo identique pour tous les sujets). La forme, elle aussi, reste peu intéressante, pas d'introduction, rarement une coda, un interlude, et généralement peu d'adéquation avec la structure et le sens du texte (pas de progression expressive, ni de mise en évidence d'une partie significative du texte).

L'arrangement d'un passage à deux voix égales avec accompagnement a lui aussi engendré des difficultés importantes pour certains candidats. Choix peu pertinent du passage réalisé, une écriture maladroite voire simpliste (en tierce et homorythmique), des fautes d'écriture grotesques, une harmonisation hors contexte d'un point de vue stylistique, et parfois même, une alternance systématique des voix qui ne permettait pas la mise en place d'une véritable polyphonie vocale. Le jury a cependant apprécié quelques candidats qui ont su réaliser un passage à voix égales efficace tant du point de vue de la polyphonie que de la musicalité.

L'apprentissage et l'interprétation

Le sujet demande au candidat : « *vous interpréterez différents moments significatifs dont le passage à deux voix égales et accompagnement.* ». L'interprétation nécessite pour le candidat, d'une part de chanter tout ou partie du chant donné par le sujet, accompagné de l'arrangement réalisé, et d'autre part, de mener un apprentissage du passage à deux voix égales avant son interprétation par l'ensemble vocal.

C'est généralement ce deuxième point qui a engendré le plus de difficultés que le jury a tenté de recenser de manière non exhaustive :

- des exemples imprécis et « mouvants » qui laissent aux choristes le « choix » du modèle à reproduire
- des approximations tant du point de vue de l'intonation que de la rythmique, d'où des allers-retours incessants de certains candidats au piano pour prendre "la note" ou pour se doubler, voire même un apprentissage assis constamment (ou presque) derrière le piano !
- un apprentissage qui n'est pas dirigé : l'absence de gesticulation ne permet pas de mettre en place les éventuelles entrées en imitation ou d'insérer une dynamique qui varie l'interprétation pour transmettre une quelconque musicalité
- des gestes élémentaires de direction non acquis : donner un départ simple ou en anacrouse, indiquer une carrure (battre la mesure lorsque c'est nécessaire), clore une phrase.
- pas de référence au contexte harmonique qui pourrait faciliter l'apprentissage
- pas de projet d'interprétation avec le chœur, une interprétation qui se résume de fait à l'apprentissage
- un dialogue avec le chœur qui n'a pas sa place dans le contexte de l'épreuve : « cela vous convient ? » « vous voulez que je fasse autrement ? »
- Une rare prise en compte des capacités de mémorisation des choristes

La présentation et la gestion du temps

La présentation du projet musical réalisé par les candidats a rarement été réussie. Si l'exposé débute bien par l'annonce des objectifs et des compétences visées, la plupart des candidats n'ont pas su justifier ou commenter les choix stylistiques et esthétiques faits pour l'arrangement. De même peu d'indications ont été données par les candidats sur les aspects techniques de leur réalisation. Du point de vue musical, plusieurs candidats ont présenté leur projet avec un accompagnement piano, la présentation chantée avec l'arrangement réalisé sur l'ordinateur n'arrivant qu'à la fin du temps imparti.

La gestion du temps est sans aucun doute une difficulté rencontrée fréquemment. Pour un grand nombre de candidats, la presque totalité du temps a été consacrée à l'apprentissage du passage à deux voix par le chœur. Il est nécessaire de rappeler ici que cette épreuve n'est pas une épreuve de direction de chœur et, en conséquence, qu'il n'est pas souhaitable de consacrer la totalité du temps à l'apprentissage avec le chœur. Cette confusion explique certainement que l'arrangement lui-même n'ait été que peu entendu (voire uniquement à la demande du jury lors de l'entretien) et que la présentation plus explicite du projet n'ait pu trouver la place qu'elle doit prendre.

L'occasion est ici donnée de remercier l'ensemble des choristes qui ont participé avec assiduité et sérieux aux épreuves orales. Le président du jury remercie en particulier Daniel Bargier, formateur à l'IUFM de Rouen, qui a assuré l'organisation des présences pour que chaque candidat dispose des mêmes conditions de travail lors des interrogations.

Conseils aux candidats

Cette épreuve sur dossier doit être pour chaque candidat l'occasion de mettre en valeur ses qualités de musiciens, d'arrangeur, de chanteur, mais aussi de futur pédagogue. Au-delà des compétences rappelées précédemment, le candidat doit prendre toute la mesure de ce que doit être un projet musical tel qu'il devra le mettre en œuvre quand il sera face aux élèves.

Peut-être faut-il commencer par préciser que le sujet est donné sous sa forme papier mais aussi en format numérique enregistré sur une clé USB² mise à la disposition des candidats. Précision pas forcément inutile, quand le jury a constaté que certains candidats avaient retapé en totalité le chant donné par le sujet lors de la préparation, du temps perdu au détriment de la qualité du projet. De même il est important de mentionner à nouveau que le sujet demande au candidat d'imprimer en trois exemplaires, pour le jury, le passage à deux voix égales et accompagnement réalisé au cours du projet musical.

En ce qui concerne le projet musical lui-même, le jury insiste sur le choix stylistique de l'arrangement et de son instrumentation qu'il est nécessaire de confronter au contenu poétique du texte, soit pour le renforcer, soit pour le « revisiter ». De même le jury rappelle la nécessité de concevoir un réel projet qui dépasse le simple arrangement du chant.

Quant à la présentation devant le jury, la gestion du temps est un élément essentiel de la réussite à l'épreuve. Le candidat doit donc, lors de sa préparation, non seulement s'attacher à la qualité musicale du projet dans ces différentes composantes, mais aussi à la présentation qu'il en fera. L'exposé, tant dans son contenu que dans la forme, doit être l'occasion pour le candidat de témoigner de ses capacités à mener à bien le projet qu'il envisage avec des élèves. Qu'il s'agisse de ses compétences vocales personnelles, de ses capacités à organiser l'apprentissage avec le chœur, ou encore de ses propres qualités de musicien, le candidat doit tout mettre en œuvre pour montrer ce dont il sera capable lorsqu'il sera professeur.

² Cf page 34

2. Epreuve sur dossier - deuxième partie

Interrogation portant sur la compétence

« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Préambule

Cette partie entièrement nouvelle de l'épreuve sur dossier, est commune aux différents concours de recrutement externe de l'éducation nationale. Pour l'éducation musicale, il est apparu important aux deux présidents (Agrégation / CAPES) de construire une déclinaison disciplinaire homogène de cette nouveauté. Les sujets proposés aux candidats ont donc été de même nature pour les deux concours. Chaque sujet expose une *situation* scolaire impliquant différents acteurs de la communauté éducative selon des géométries variables. Résumée en quelques lignes, chaque situation peut faire intervenir professeurs, élèves, chef d'établissement, personnels de vie scolaire, voire partenaires. Bien que toujours reliée au champ disciplinaire, chaque situation s'adosse à des problématiques génériques relevant de l'éthique et de la responsabilité du fonctionnaire.

Le jury a porté une attention particulière à la préparation des interrogations. Comme pour l'ensemble des épreuves d'admission, une harmonisation du questionnement pour chaque sujet proposé lors des épreuves, a été réalisée quotidiennement.

Les compétences attendues pour la deuxième partie

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les compétences attendues pour cette épreuve. En effet, il suffit aux candidats, comme aux formateurs de se reporter au référentiel support de l'épreuve qui porte sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies pour la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » dans le point 3 de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 « les compétences professionnelles des maîtres ».

Outre la bonne connaissance des textes institutionnels, le jury a aussi évalué les capacités des candidats à :

- appréhender la situation décrite dans le sujet
- cerner la problématique particulière induite par la situation présentée
- présenter son exposé : esprit de synthèse / cohérence du propos / argumentation...

Commentaires du jury

La nouveauté de cette partie d'épreuve a donné la possibilité au jury d'apprécier la posture du candidat face à des situations professionnelles concrètes qu'il rencontrera régulièrement dans son métier d'enseignant. Si la majorité des candidats a correctement perçu la situation énoncée par le sujet, nombreux sont ceux qui n'ont pas réussi à s'en extraire pour entrevoir les enjeux qu'elle représente dans le cadre scolaire.

Lors des interrogations le jury a constaté :

- que certains candidats n'ont pas préparé cette partie de l'épreuve, arrivent sans notes et relisent le libellé du sujet comme s'ils le déchiffraient !
- le manque d'analyse de la situation proposée par le sujet qui prête parfois à confusion ou qui engendre une problématique hors-sujet.
- le manque de cohérence dans la présentation, parfois pas de plan d'exposé et des propos tenus « en direct » sans réflexion préalable...
- une réflexion personnelle superficielle, voire insuffisante, notamment lors de l'entretien.

Conseils aux candidats

Cette partie d'épreuve ne doit pas être négligée et nécessite d'y consacrer un temps de préparation suffisant. Il est indispensable pour chaque candidat de lire le sujet avec la perspective d'en dégager une problématique particulière. La situation décrite par le sujet ne peut, à elle seule, être le support d'un exposé de dix minutes.

La présentation du sujet est toujours ponctuée par la phrase : « *Vous exposerez et développerez la problématique induite par cette situation au regard de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».* Chaque situation proposée renvoie directement aux responsabilités de l'enseignant en référence au cadre institutionnel. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des connaissances, capacités et attitudes liées à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » en faisant référence de manière explicite aux différents textes institutionnels.

La présentation de l'exposé doit être fondée, comme pour toutes les épreuves orales, sur un propos fluide, organisé, argumenté et cohérent. Le contenu, en lien avec la situation présentée par le sujet, doit permettre au jury de saisir rapidement la problématique dégagée par le candidat. De même l'argumentation doit faire une large place à des références puisées dans les textes institutionnels. La réflexion menée par le candidat lors de la préparation doit permettre d'éviter l'énonciation assez anecdotique des solutions qu'il apporterait à la situation par des propos relevant de la virtualité : « Si l'élève..., je ferais... » « J'en parle aux parents... » « J'évoque le problème au chef d'établissement... » « Je punis ». En revanche, cette réflexion doit amener le candidat à tenir un propos plus ouvert, orienté vers les enjeux qu'il perçoit dans le cadre éducatif, et qui font appel au sens des responsabilités du professeur : laïcité, valeurs républicaines, respect des droits etc.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler ici que cette deuxième partie de l'épreuve sur dossier est elle-même composée de deux temps différents : la présentation d'un exposé par le candidat et un entretien avec le jury. Ce dernier temps suppose un dialogue où le jury est amené à demander des précisions sur ce qui a été présenté précédemment. Le candidat doit alors écouter avec attention les questions posées de manière à enrichir son propos et non à répéter les éléments précédemment abordés. C'est aussi, pour le jury, l'occasion d'apprécier chez le candidat ses capacités à anticiper les difficultés, soit par une connaissance élémentaire des fonctions et instances de l'établissement scolaire et de son proche environnement, soit par la réflexion et le regard qu'il porte sur ses futures responsabilités pédagogiques et éducatives.

La connaissance des textes institutionnels, la compréhension de l'organisation d'un établissement et la conscience des responsabilités qui incombent à chacun, sont des préalables indispensables à la réussite de cette épreuve.



Conclusion

Cette première année de mise en œuvre des nouvelles épreuves a montré qu'il est nécessaire, pour les candidats comme pour les formateurs, de s'interroger sur la forme et le contenu du concours.

La nouvelle formation universitaire au niveau du master doit pouvoir préparer, au plus près des attentes du jury, les candidats qui souhaitent réussir. Les connaissances et les compétences acquises lors de la formation à l'université sont indispensables pour aborder dans d'excellentes conditions, aussi bien les épreuves d'admissibilité que les épreuves d'admission.

Cependant, le concours est aujourd'hui beaucoup plus orienté vers une véritable professionnalisation et impose que chaque candidat soit en mesure de témoigner de compétences acquises dans le domaine de la didactique, élément essentiel qui fonde l'éducation musicale en collège. Être capable d'articuler savoirs universitaires, objectifs et enjeux de formation, connaissances et compétences à acquérir par les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire, est aujourd'hui une nécessité.

Dès leur réussite au concours, les candidats, devenus professeurs, se trouveront confrontés à la réalité de l'enseignement, de la classe et des élèves. Ils doivent donc s'y préparer tout au long de leur formation pour aborder leur futur métier dans les meilleures conditions possibles, et avec les exigences qui s'imposent.



ANNEXE 1

Exemples de sujets pour l'épreuve de leçon

Exemple 1

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Leçon portant sur les programmes des collèges

Durée de la préparation : 4 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : quarante minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum)

Coefficient : 3

En vous appuyant sur un ensemble de documents choisis parmi ceux proposés par le sujet, vous concevrez les différentes composantes d'une séquence d'éducation musicale pour une classe de collège dont vous choisirez le niveau. Vous mènerez votre travail à partir des objectifs de formation et des domaines de compétences précisés ci-dessous. Durant l'épreuve, vous présenterez et analyserez la séquence élaborée.

Objectifs de formation :

- *Apprendre à comparer les musiques pour induire, déduire et vérifier des connaissances que l'élève utilisera ensuite dans d'autres contextes*
- *Apprendre que la musique témoigne toujours de contextes qui la dépassent, qu'il s'agisse de faits historiques ou d'espaces géographiques.*
- *Apprendre à improviser dans des cadres définis et/ou sur des carrures brèves*

Domaines de compétences :

- **Domaine de la voix et du geste / Domaine des styles**
- **Domaine du timbre et de l'espace / Domaine du temps et du rythme**

Durant votre exposé, vous veillerez à chanter intégralement une des partitions pour voix et accompagnement qui vous sont proposées en vous accompagnant au piano ou sur l'instrument polyphonique que vous avez apporté.

Épreuves d'admission

Choix d'extraits musicaux enregistrés et identifiés

- **BACH Jean-Sébastien / LOUSSIER Jacques** : The Jacques Loussier Trio play Bach - *Prélude en ut* – 1'11
- **BACH Jean-Sébastien** : *Prélude en ut à l'orgue* - 1'14
- **BRITTEN Benjamin** : *Variations et fugue sur un thème de Purcell* - 2'31
- **DEBUSSY Claude** : *Le petit nègre* - piano - 1'36
- **DEBUSSY Claude** : Le Quatuor De Trombones De Paris - *Le petit nègre* - 1'38
- **MARAIRE Dumisani** : *Pieces of Africa - Mai Nozipo* - 2'47
- **NUNEZ Carlos** : *Un galicien en Bretagne - Tro Breizh* - 2'16
- **PURCELL Henry** : *Suite Abdelazer - Rondeau* - 1'06
- **RAVEL Maurice** : *Sonate pour violon et piano – 2^{ème} mouvement Blues* - 2'14
- **RODRIGO Joaquín** : *Concerto d'Aranjuez – 2^{ème} mouvement Adagio* - 2'34
- **RODRIGO Joaquín / FAIROUZ**: *Lei Beirut* - 1'48
- **TRI YANN** : Album Best of - *Kan ar kann* - 2'31

Choix de partitions de pièces pour voix et accompagnement avec l'interprétation correspondante

- **NOAH Yannick et DIZIZ La Peste** : *Métis(se)*
- **GAINSBOURG Serge** : *Couleur café*

Autres documents

(En format numérique)

- **VELASQUEZ Diego** : *Las Meninas* - 1656
- **EQUIPO CRONICA** : *Las Meninas* - 1970

Exemple 2

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Leçon portant sur les programmes des collèges

Durée de la préparation : 4 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : quarante minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum)

Coefficient : 3

En vous appuyant sur un ensemble de documents choisis parmi ceux proposés par le sujet, vous concevrez les différentes composantes d'une séquence d'éducation musicale pour une classe de collège dont vous choisirez le niveau. Vous mènerez votre travail à partir des objectifs de formation et des domaines de compétences précisés ci-dessous. Durant l'épreuve, vous présenterez et analyserez la séquence élaborée.

Objectifs de formation :

- *Apprendre à décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical*
- *Apprendre que la sensibilité musicale peut varier selon l'époque ou la situation géographique du créateur comme de l'auditeur*
- *Apprendre à écouter sa production pour la corriger et la préciser*

Domaines de compétences :

- **Domaine de la voix et du geste / Domaine des styles**
- **Domaine du temps et du rythme / Domaine du successif et du simultané**

Durant votre exposé, vous veillerez à chanter intégralement une des partitions pour voix et accompagnement qui vous sont proposées en vous accompagnant au piano ou sur l'instrument polyphonique que vous avez apporté.

Épreuves d'admission

Choix d'extraits musicaux enregistrés et identifiés

- **Brahms Johannes** : *Concerto pour piano N°2 - 1^{er} mouvement, Allegro non troppo* - 2'27
- **Chopin Frédéric** : *Etude opus 10 n°3* - 3'17
- **Joao Maria** : *Danças - Coisas da Terra* - 2'02
- **Lloyd Charles** : *Charles Lloyd Quartet - Go down Moses* - 3'33
- **Moussorgski Modeste / Ravel Maurice** : *Tableaux d'une exposition - Samuel Goldenberg et Schmuyle* - 2'18
- **Piazzolla Astor** : *Maria de Buenos Aires - Fuga y misterio* - 3'28
- **Rameau Jean-Philippe** : *Les Indes galantes - Quatrième Entrée, Les Sauvages, Scène 6, Duo et chœur Forêts paisibles* - 2'31
- **Stravinski Igor** : *Piano Rag - Music* - 3'06
- **Traditionnel** - *Polyphonies des Iles Salomon et Savo - Segala Ragili* - 1'26
- **The Who** : *Baba O Riley* - 1'45
- **Xenakis Iannis** : *Nuits* - 1'33

Choix de partitions de pièces pour voix et accompagnement avec l'interprétation correspondante

- **Duteil Yves** : *La puce et le pianiste*
- **Goldman Jean-Jacques** : *Ensemble*
- **Higelin Jacques** : *Tombé du ciel*

Autres documents

- **Mac Laren Norman** : *Canon* - film d'animation, extrait, 1964 - 2'25
- **Mankiewicz Joseph** : *Chaînes conjugales* - film, extrait, 1949 - 2'05

Exemple 3

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Leçon portant sur les programmes des collèges

Durée de la préparation : 4 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : quarante minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum)

Coefficient : 3

En vous appuyant sur un ensemble de documents choisis parmi ceux proposés par le sujet, vous concevrez les différentes composantes d'une séquence d'éducation musicale pour une classe de collège dont vous choisirez le niveau. Vous mènerez votre travail à partir des objectifs de formation et des domaines de compétences précisés ci-dessous. Durant l'épreuve, vous présenterez et analyserez la séquence élaborée.

Objectifs de formation :

- Apprendre à décrire identifier et caractériser des éléments constitutifs du phénomène musical
- Apprendre que toute culture se construit dans un faisceau de traditions et contraintes et que sa sensibilité dépend pour une large part de la connaissance des codes, conventions et techniques qui la fondent
- Apprendre à écouter les différentes parties musicales tout en situant son propre rôle

Domaines de compétences :

- **Domaine de la voix et du geste / Domaine des styles**
- **Domaine de la dynamique / Domaine du temps et du rythme**

Durant votre exposé, vous veillerez à chanter intégralement une des partitions pour voix et accompagnement qui vous sont proposées en vous accompagnant au piano ou sur l'instrument polyphonique que vous avez apporté.

Épreuves d'admission

Choix d'extraits musicaux enregistrés et identifiés

- **Anthony and the Johnsons** : *Flétta* – 4' 24
- **Bach Johann Sebastian** : *Passion selon Saint Matthieu – Mein Jesus schweigt zu falschen lügen stille* – 0'53
- **Bach Johann Sebastian** : *Partita – Andante* – 4'35
- **Berg Alban** : *Wozzeck – Acte 3 scène 2 - Dort Links Geht's in die Stadt* – 5'26
- **Elgar Edward** : *variations Enigma – Nimrod* – 4'02
- **Henry Pierre** : *La ville – L'escalier* – 1'29
- **Jenkins Karl** : *Messe de l'homme armé – Sanctus* – 7'01
- **Reich Steve** : *Trois mouvements – mouvement 1* – 4'39
- **Satie Erik** : *Œuvres mystiques – Vexations* – 1'38
- **Schubert Franz** : *Lied – Der tod und das Mädchen* – 2'29
- **Wagner Richard** : *L'or du Rhin – prélude* – 3'32

Choix de partitions de pièces pour voix et accompagnement avec l'interprétation correspondante

- **Brel Jacques** : *Les vieux*
- **Mouloudji** : *Un jour tu verras*

Autres documents

- **Bach Johann Sebastian**: *Mein Jesus schweigt zu falschen lügen stille* (Traduction)
- **Berg Alban** : *Wozzeck – Acte 3 Scène 2* (Traduction)
- **Brel Jacques** : *Les vieux* (Texte)
- **Schubert Franz** : *Der tod und das mädchen* (Traduction)

ANNEXE 2

Exemples de sujets pour l'épreuve de dossier

Exemple 1

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Epreuve sur dossier comportant deux parties

- 1 - conception et réalisation d'un projet musical
- 2 - interrogation portant sur la compétence
« Agir en fonctionnaire de l'Etat
et de façon éthique et responsable »

*Durée de la préparation : 5 heures
Durée totale de l'épreuve 1 heure - Coefficient : 3*

Première partie : conception et réalisation d'un projet musical.

(Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

A partir de la pièce vocale présentée avec son harmonisation simplifiée dans la partition ci dessous, vous concevrez un projet musical adapté à une classe de collège. Dans les différentes composantes de votre projet, l'arrangement comportera un passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous présenterez au jury les objectifs spécifiques qui justifient votre projet, vous commenterez les choix techniques et esthétiques effectués, comme les références culturelles sur lesquelles il s'appuie grâce aux moyens mis à votre disposition durant l'épreuve (votre voix, piano, séquenceur, ensemble vocal, etc.), vous réaliserez et interprèterez différents moments significatifs dont le passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous veillerez à imprimer en trois exemplaires le passage à 2 voix égales et accompagnement dont la partition devra être remise au jury au début de votre présentation.

[La partition est transmise en format numérique (MIDI)].

« White and Black Blues » - « Joëlle Ursull »
« texte : Serge Gainsbourg/ musique Georges Ougier »

White and Black Blues

Serge Gainsbourg / Georges Ougier

§

Lorsqu' on me par - le de cou - leur de peau J'ai le blues
 Je m'sens dans un conte d'Ed - gard Al - lan poe C'est le never-

9 qui me fait froid dans le dos White and black
 more les vu - mètres à zé - ro

17 danse ba - lance sur le white and black blues Nous les blacks

25 nous sommes quel-ques mil-lions treize à la douz' Pa - ra - di - siaque

33 A - fri - ca mon a - mour J'ai dans la peau White and black

White and Black Blues

41 ☞ coda

qu'im - por - te la cou - leur tous é - gaux! - - - - White and

49

black danse, ba - lance sur le white and black blues Nous les

57

blacks nous sommes quel-ques mil-lions treize à la douz' Oh white and

65

black danse, ba - lance sur le white and black blues that's all right

74

danse, ba - lan - ce sur le white blues and black !

**« White and Black Blues » - « Joëlle Ursull »
« Serge Gainsbourg/ George Ougier »**

Lorsque l'on me parle de couleur de peau
J'ai le blues qui me fait froid dans le dos
Je m'sens dans un conte d'Edgard Allan Poe
C'est le never more les vumètres à zéro

REFRAIN 1:

**White and Black,
Danse, balance sur le White and Black Blues
Nous les blacks
Nous sommes quelques millions treize à la douz'
Paradisique
Africa mon amour, j't'ai dans la peau
White and Black
Qu'importe la couleur, tous égaux !**

Entendez-vous les percussions les tam-tams ?
Elles vous vont droit au cœur, vous transpercent l'âme.
Comme la flèche d'un chasseur, équateur
Une lame de couteau où scintillent les pleurs.

- REFRAIN 2-

**White and Black,
Danse, balance sur le White and Black Blues
Nous les blacks
Nous sommes quelques millions treize à la douz'
Le long du fleuve
Sous le soleil ambré des marécages
Où qu'il pleuve
Sur nos amours, que vienne l'orage**

- REFRAIN 3 -

**White and Black
Danse, balance sur le White and Black Blues
Nous les blacks
Nous sommes quelques millions treize à la douz'
Oh White and Black
Danse, balance sur le White and Black Blues
That's all right
Danse, balance sur le white blues
And black !**

**Seconde partie : Interrogation portant sur la compétence
« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».**
(Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

SUJET :

Dans le cadre d'une sortie scolaire que vous organisez avec une classe, vous assistez à un concert où, au préalable, il a été indiqué que les photographies, les enregistrements et les captations vidéos étaient rigoureusement interdits. Or, à l'issue du concert, vous surprenez un élève montrant à un camarade un extrait du spectacle qu'il a enregistré, à votre insu, sur son téléphone portable.

Vous exposerez et développerez la problématique induite par cette situation au regard de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Exemple 2

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Epreuve sur dossier comportant deux parties

- 1 - conception et réalisation d'un projet musical
- 2 - interrogation portant sur la compétence
« Agir en fonctionnaire de l'Etat
et de façon éthique et responsable »

*Durée de la préparation : 5 heures
Durée totale de l'épreuve 1 heure - Coefficient : 3*

Première partie : conception et réalisation d'un projet musical.

(Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

A partir de la pièce vocale présentée avec son harmonisation simplifiée dans la partition ci dessous, vous concevrez un projet musical adapté à une classe de collège. Dans les différentes composantes de votre projet, l'arrangement comportera un passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous présenterez au jury les objectifs spécifiques qui justifient votre projet, vous commenterez les choix techniques et esthétiques effectués, comme les références culturelles sur lesquelles il s'appuie grâce aux moyens mis à votre disposition durant l'épreuve (votre voix, piano, séquenceur, ensemble vocal, etc.), vous réaliserez et interprèterez différents moments significatifs dont le passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous veillerez à imprimer en trois exemplaires le passage à 2 voix égales et accompagnement dont la partition devra être remise au jury au début de votre présentation.

[La partition est transmise en format numérique (MIDI)].

Les Nuits d'été (Villanelle) - Hector BERLIOZ

Les Nuits d'été (Villanelle)

H. BERLIOZ

Le prin temps est ve nu ma bel le; C'est le mois des a mants bé
Loin bien loin é - ga rant nos cour ses Fai sons fuir le la pin ca

8
ni; Et l'oi seau sa ti nant son ai le, Dit ses
ché Et le daïm au mi roir des sour ces Ad mi

16
vers au re bord du nid Oh! Viens donc sur ce
rant son grand bois pen - ché Puis chez nous tout heu

23
banc de mous se Pour par ler de nos beaux a mours
reux tout ai ses En pa niers en la çant a nos doigts

31
Et dis - moi de ta voix si dou - ce, Et dis - moi de ta voix si dou ce tou jours
Re ve nons rap por tant des frai ses Re ve nons rap por tant des frai ses des bois

poco. rit *a Tempo*

Les Nuits d'été (Villanelle) - Hector BERLIOZ

Le printemps est venu ma belle ;
C'est le mois des amants bénis ;
Et l'oiseau satinant son aile,
Dit ses vers au rebord du nid.
Oh ! Viens donc sur ce banc de mousse
Pour parler de nos beaux amours
Et dis-moi de ta voix si douce,
Et dis-moi de ta voix si douce toujours.

Loin, bien loin égarant nos courses
Faisons fuir le lapin caché
Et le daim, au miroir des sources
Admirant son grand bois penché ;
Puis chez nous tout heureux, tout aises.
En paniers enlaçant nos doigts
Revenons, rapportant des fraises,
Revenons, rapportant des fraises des bois !

**Seconde partie : Interrogation portant sur la compétence
« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».**

(Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

SUJET :

Dans le cadre d'une séquence relevant de l'histoire des arts et étudiant la thématique « La chanson populaire, un contre-pouvoir ? », vous travaillez avec une classe de 3^{ème} sur une chanson dont le texte évoque la guerre, la conscription et vante le pacifisme. Lors du conseil de classe, vous êtes questionné par les délégués de parents d'élèves sur le choix de cette pièce comme objet d'étude dans le cadre scolaire.

Vous exposerez et développerez la problématique induite par cette situation au regard de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Exemple 3

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
Éducation Musicale et chant choral
Concours externe - Session 2011

Épreuves d'admission

Epreuve sur dossier comportant deux parties

- 1 - conception et réalisation d'un projet musical
- 2 - interrogation portant sur la compétence
« Agir en fonctionnaire de l'Etat
et de façon éthique et responsable »

*Durée de la préparation : 5 heures
Durée totale de l'épreuve : 1 heure - Coefficient : 3*

Première partie : conception et réalisation d'un projet musical.

(Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

A partir de la pièce vocale présentée avec son harmonisation simplifiée dans la partition ci dessous, vous concevrez un projet musical adapté à une classe de collège. Dans les différentes composantes de votre projet, l'arrangement comportera un passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous présenterez au jury les objectifs spécifiques qui justifient votre projet, vous commenterez les choix techniques et esthétiques effectués, comme les références culturelles sur lesquelles il s'appuie grâce aux moyens mis à votre disposition durant l'épreuve (votre voix, piano, séquenceur, ensemble vocal, etc.), vous réaliserez et interprèterez différents moments significatifs dont le passage à deux voix égales et accompagnement.

Vous veillerez à imprimer en trois exemplaires le passage à 2 voix égales et accompagnement dont la partition devra être remise au jury au début de votre présentation.

[La partition est transmise en format numérique (MIDI)].

« Trompette d'occasion » - Boris VIAN / Henri SALVADOR

Di-manche ma - tin, j'vais à Saint-Ouen L'mar-ché aux puces ba-ttait dé - jà son plein
Le len - de-main, tous les co - pains Ont dé - ci - dé de ve - nir à Saint-Ouen

Je dé - nich' un' trom-pett' dans un coin, Et sou - dain...
A - che - ter un ins - tru - ment cha-cun Pour faire un...

I - mmé - dia-t'ment, j'me vois en blanc Sur une es-trade a - vec des gens de - vant
On a bo - ssé sans s'mé - na - ger On a fi - ni par a - rri - ver à jouer

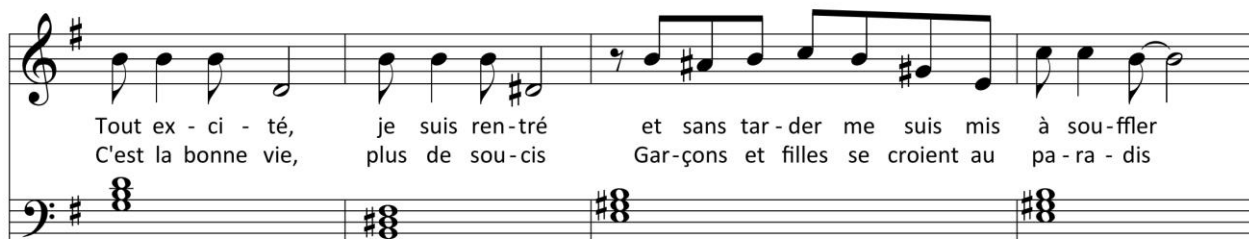
On m'ad - mire, on me trouv' é - pa - tant, On en - tend... Fas - ci -
Et main - t'nant quand on s'met à sou - ffler, Ce - la fait... Dans un



né par mon rêve, je me fouille et je prends un peu_ d'ar - gent Je le donne
 gen - til p'tit bar à deux pas du bou - l'vard On joue_ le soir Et tous les



au mar - chand très con - tent qui me tend l'ins - tru - ment
 é - tu - diants s'a - rrêtent en en - ten - dant l'ins - tru - ment



Tout ex - ci - té, je suis ren - tré et sans tar - der me suis mis à sou - ffler
 C'est la bonne vie, plus de sou - cis Gar - çons et filles se croient au pa - ra - dis



Mais voi - là ce que ça a do - nné Quand j'ai joué !
 Quand les breaks s'en - vo - lent à l'en - vie Joe, vas - y !

« Trompette d'occasion » - Boris VIAN / Henri SALVADOR

- 1 -

Dimanche matin, j'vais à Saint-Ouen
L'marché aux puces battait déjà son plein
Je dénich' un' trompett' dans un coin
Et soudain...

Immédiat'ment, j'me vois en blanc
Sur une estrade avec des gens devant
On m'admire, on me trouve épatant,
On entend...

Fasciné par mon rêve, je me fouille et je prends un peu d'argent
Je le donne au marchand très content qui me tend l'instrument

Tout excité, je suis rentré et sans tarder me suis mis à souffler
Mais voilà ce que ça a donné quand j'ai joué !

- 2 -

Le lendemain, tous les copains
Ont décidé de venir à Saint-Ouen
Acheter un instrument chacun
Pour faire un...

On a bossé sans s'ménager
On a fini par arriver à jouer
Et maint'nant quand on s'met à souffler
Cela fait...

Dans un gentil p'tit bar à deux pas du boul'vard, on joue le soir
Et tous les étudiants s'arrêtent en entendant l'instrument

C'est la bonne vie, plus de soucis
Garçons et filles se croient au Paradis
Quand les breaks s'envolent à l'envie
Joe, vas-y !

Seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

(Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

SUJET :

Dans le cadre d'une séquence concernant la parodie en musique en classe de 3e, vous décidez de travailler sur une chanson d'un groupe connu et dont le texte ironise sur une personnalité politique engagée dans le débat public contemporain. Quelques parents vous interpellent sur le choix de cette pièce comme objet d'étude dans le cadre du cours d'éducation musicale.

Vous exposerez et développerez la problématique induite par cette situation au regard de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».